



VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière Groupe MAF

Sommaire

Sommaire.....	2
Synthèse.....	3
A. Activité et résultats	6
A.1. Activité	6
A.2. Performance technique.....	11
A.3. Performance financière.....	12
A.4. Performance des autres activités.....	14
A.5. Autres informations	15
B. Système de Gouvernance	16
B.1. Informations générales	16
B.2. Compétence et honorabilité.....	23
B.3. Système de Gestion des Risques.....	26
B.4. Contrôle interne.....	31
B.5. Fonction Audit Interne	35
B.6. Fonction Actuarielle	38
B.7. Sous-traitance.....	40
B.8. Autres informations	43
C. Profil de risques.....	44
C.1. Risque de souscription	45
C.2. Risque de marché.....	47
C.3. Risque de contrepartie.....	50
C.4. Risque de liquidité.....	52
C.5. Risque opérationnel	53
C.6. Autres risques importants	54
C.7. Autres informations	55
D. Valorisation.....	56
D.1. Actifs.....	57
D.2. Provisions techniques.....	60
D.3. Autres passifs.....	63
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	64
D.5. Autres informations	65
E. Gestion du capital.....	66
E.1. Fonds propres	66
E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR).....	71
E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée »	73
E.4. Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé	74
E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR	75
E.6. Autres informations	76
Annexes quantitatives.....	77

Synthèse

Le rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière présente des informations sur l'activité du Groupe MAF et sa solvabilité au 31 décembre 2016. Il contient également des informations relatives aux entités d'assurance et de réassurance du Groupe MAF soumises à Solvabilité 2 :

- Mutuelle des Architectes Français Assurances ;
- EUROMAF ;
- EUROMAF Re.

Ce rapport a été préparé conformément à la réglementation Solvabilité 2¹, selon le plan indiqué dans l'annexe 20 du Règlement Délégué :

- Activité et résultats ;
- Système de gouvernance ;
- Profil de risques ;
- Valorisation ;
- Gestion du capital.

Sauf mention contraire, les chiffres présentés dans ce rapport sont en millions d'euros.

Activité et résultats

Le Groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

Assureur des architectes français dès l'origine, le Groupe MAF s'est progressivement ouvert aux autres concepteurs de la construction en créant sa filiale EUROMAF en 2000.

L'activité du Groupe est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile (87% des primes brutes de réassurance acquises en 2016).

En 2016, le Groupe MAF affiche un résultat technique net en recul par rapport à l'année précédente :

- Les primes acquises brutes de réassurance du Groupe sont restées relativement stables par rapport à 2015 ;
- La charge des sinistres et des autres provisions techniques enregistre une amélioration, dans un contexte de baisse de la sinistralité et d'un taux d'inflation faible en 2016 ;
- Les produits financiers alloués ont progressé, en lien notamment avec des cessions immobilières et des arbitrages sur les marchés obligataires et actions ;
- Le résultat de réassurance est quant à lui en baisse, en lien notamment avec l'amélioration de la sinistralité brute et une clôture favorable de sinistres majeurs.

Le résultat financier affiche une progression en 2016, en lien avec les éléments cités précédemment.

¹ Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009
Règlement Délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la Directive

Systeme de gouvernance

Le Conseil d'Administration du Groupe, confondu avec celui de sa société consolidante MAF Assurances, est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, et veille à leur mise en œuvre. Sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Par ailleurs, la Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Elle s'appuie notamment sur :

- Un Comité de Direction spécifique aux sociétés françaises du Groupe ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Financière et Activités Internationales chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Enfin, les fonctions clés Groupe incarnent, pour certaines d'entre elles, la même fonction au sein des principales entités du Groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités. L'organisation leur assure l'indépendance requise pour exercer leurs missions, les moyens humains et matériels nécessaires, ainsi qu'un accès direct aux différentes instances décisionnaires (dirigeants, conseil d'administration, comité d'audit, ...).

Il convient de noter que l'année 2016 a été marquée par un changement du deuxième dirigeant effectif.

Profil de risques

Le capital de solvabilité requis (SCR) calculé sur la base de la formule standard est utilisé par le Groupe MAF pour évaluer son profil de risque. Ce dernier est essentiellement composé des risques de souscription non-vie (67% du SCR de base avant diversification) et de marché (32% du SCR de base avant diversification).

Le SCR de base du Groupe MAF est relativement stable par rapport à l'année précédente. Cette stabilité recouvre toutefois des éléments qui se compensent :

- Une augmentation du SCR de marché suite à des mesures prises en matière d'allocation d'actifs ;
- Une baisse des composantes du SCR de Souscription non-vie ;
- Une hausse corrélative du bénéfice de diversification.

Il convient de noter que les composantes du profil de risques présentées dans ce rapport bénéficient de mécanismes d'atténuation permettant d'en réduire la volatilité.

Valorisation

Le périmètre prudentiel du Groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire. Les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques), à l'exception des entités M&S et ESSOR qui sont intégrées proportionnellement dans les comptes statutaires et considérées en participations dans les comptes prudentiels.

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent les bilans Solvabilité 2 des entités consolidées du Groupe MAF ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les méthodologies de valorisation mises en œuvre au 31 décembre 2016 sont présentées dans ce rapport.

Gestion du capital

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par une politique validée par le Conseil d'Administration, précisant les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au Groupe.

Le dispositif de gestion des fonds propres du Groupe MAF vise à limiter les risques à un niveau en adéquation avec l'appétit au risque, tout en permettant au Groupe de renforcer le niveau des fonds propres afin de garantir la pérennité et le développement des activités.

Les fonds propres du Groupe MAF sont exclusivement constitués de fonds propres de niveau 1 non restreint. L'intégralité de ces fonds propres est donc éligible à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital de solvabilité requis (MCR), évalués selon la Formule Standard. A fin 2016 :

- Le ratio de couverture du SCR s'élève à 141%, en progression par rapport à l'année précédente ;
- Le ratio de couverture du MCR s'élève à 375% et est relativement stable par rapport à 2015.

Il convient de noter qu'aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations générales

Le Groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

L'organisme en charge du contrôle financier du Groupe MAF est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), situé au 61 rue Taitbout 75009 Paris.

Les co-commissaires aux Comptes du Groupe MAF sont :

- KPMG, situé au 3 cours du Triangle 92300 Levallois Perret, représenté par Isabelle Goalec ;
- CABINET PATRICK CAGNAT, situé au 99 avenue Achille Peretti 92200 Neuilly sur Seine, représenté par Patrick Cagnat.

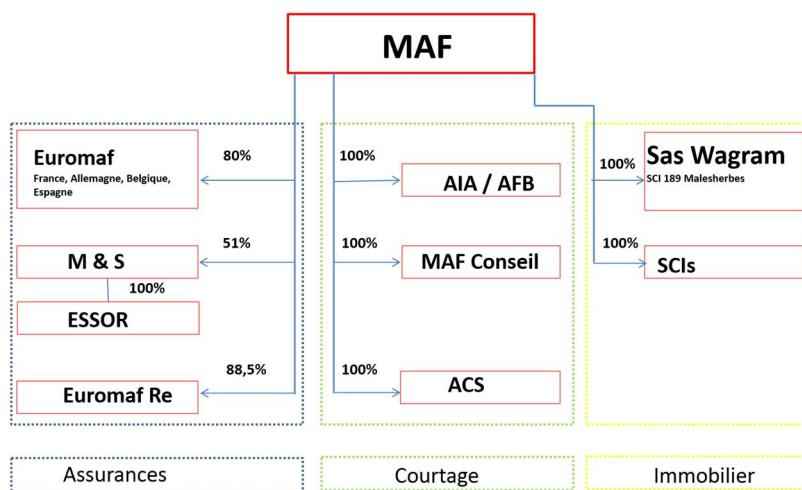
Le Groupe MAF compte dans ses effectifs 377 employés en équivalent temps plein au 31.12.2016.

A.1.2. Organisation du Groupe

Le Groupe MAF est composé de :

- Trois sociétés d'assurances :
 - MAF Assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables et entité consolidante du Groupe MAF, exerçant son activité principalement en France ;
 - EUROMAF, société d'assurance anonyme détenue par MAF Assurances à 80%, exerçant son activité en Allemagne, en Belgique, en Espagne et en France où la structure opérationnelle est confondue avec celle de MAF Assurances ;
 - ESSOR, société d'assurance détenue à 100% par M&S Brazil.
- Une société de réassurance :
 - EUROMAF RE, détenue par MAF Assurances à 88,5 % et exerçant son activité au Luxembourg.
- Quatre sociétés de courtage en assurance :
 - MAF Conseil, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en France et proposant aux adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des assurances pour leurs risques autres que ceux liés à la responsabilité civile professionnelle ;
 - ACS, détenue à 100 % par MAF Conseil et AIA, opérant en Belgique et dont la vocation est de distribuer des contrats d'assurances vie et non vie auprès des concepteurs de la construction ;
 - AIA, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en Allemagne et proposant des contrats d'assurance aux clients d'EUROMAF, mais également tout autre contrat d'assurance pour des risques autres que la responsabilité professionnelle ;
 - AFB, détenue à 100 % par AIA, opérant en Allemagne et proposant des contrats d'assurance dans une logique similaire à celle d'AIA.
- Deux sociétés holding :
 - M & S Brazil, détenue à 51 % par MAF Assurances et détenant à 100 % la société d'assurance ESSOR ;
 - SAS WAGRAM, détenue à 100% par MAF Assurances.
- Plusieurs sociétés civiles immobilières, dont la SCI Malesherbes détenue à 100% par SAS Wagram ;
- Une société de services *Dienstleistungsgesellschaft für Architekten und Ingenieure mbH*, détenue à 100% par AIA.

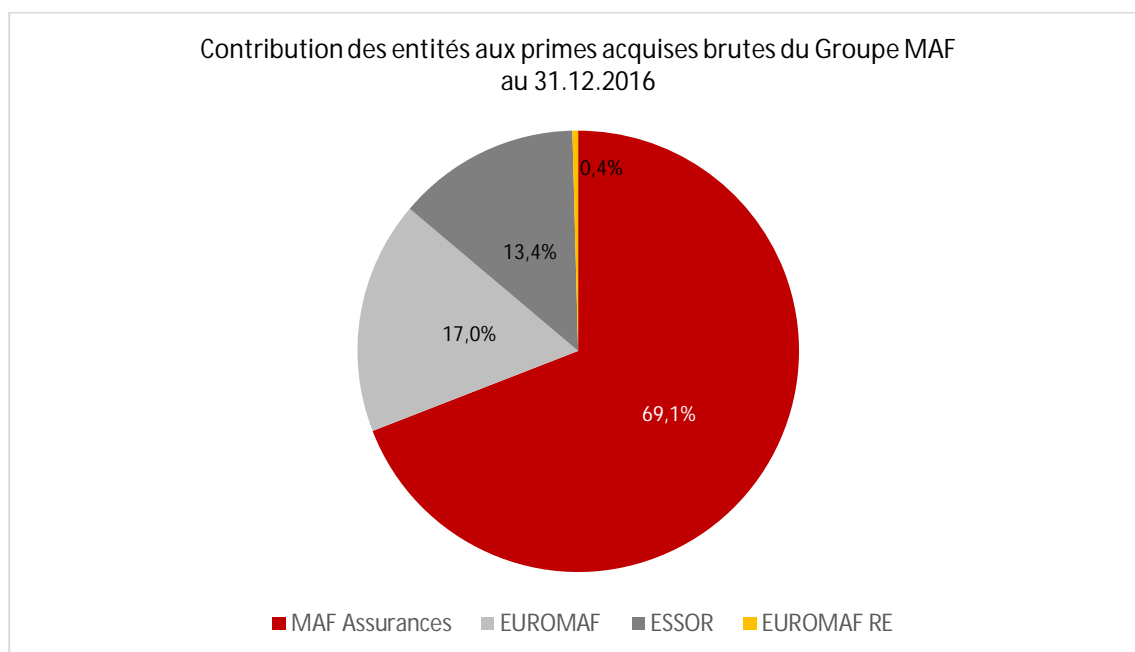
Le graphique suivant présente l'organigramme simplifié du Groupe MAF en 2016 :



Il convient de noter pour la suite du document qu'il n'existe pas de différence entre le périmètre du Groupe utilisé pour les états financiers consolidés et celui des données consolidées Solvabilité 2.

A.1.3. Présentation de l'activité du Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe MAF s'établit à 296,8 M€ en 2016. Il est essentiellement porté par les entités MAF Assurances et EUROMAF, comme présenté dans le graphique ci-dessous :



En effet, MAF Assurances et EUROMAF contribuent en 2016 à hauteur de 86,1% des primes acquises brutes de réassurance et à 94,2% des primes acquises nettes de réassurance.

Par ailleurs, la contribution des sociétés au résultat net du Groupe MAF au 31.12.2016 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	Résultat net 2016
MAF Assurances	41,2
EUROMAF	-0,8
ESSOR	0,9
Autres	1,5
Total	42,7

Les activités des principales sociétés du Groupe MAF sont présentées ci-après.

MAF Assurances

MAF Assurances assure les professionnels qui interviennent dans la maîtrise d'œuvre des opérations de construction. A ce titre, elle assure la responsabilité professionnelle et civile de ses adhérents architectes, architectes d'intérieur, ingénieurs, économistes et paysagistes. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Complémentairement à l'assurance des professionnels, la mutuelle peut assurer les maîtres d'ouvrage clients de ses adhérents à travers des polices uniques de chantiers.

La société exerce son activité principalement en France.

EUROMAF

Société d'assurance à dimension européenne, EUROMAF exerce son activité en France ainsi qu'en Allemagne, en Belgique et en Espagne. La société assure la responsabilité professionnelle et civile des concepteurs en Europe d'une part et les dommages décennaux en Espagne d'autre part. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Les activités exercées par EUROMAF sont spécifiques selon le pays.

EUROMAF RE

EUROMAF RE est une société de réassurance située au Luxembourg.

Elle a pour finalité de réassurer des assureurs européens intervenant dans l'assurance vie et non-vie des concepteurs de la construction.

ESSOR

ESSOR est une société d'assurances créée au Brésil en 2011. Elle assure principalement la Responsabilité Civile des bus et des risques agricoles.

M&S

M & S est une société de holding détenant ESSOR à 100%.

Sociétés de courtage

MAF Conseil est une société de courtage établie en France qui a pour vocation de distribuer auprès des adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des contrats d'assurances autres que ceux garantissant la responsabilité civile professionnelle. À cette fin, MAF Conseil travaille avec quelques assureurs choisis pour la qualité de leurs produits et de leur gestion.

ACS est une société de courtage établie en Belgique dont la vocation est de distribuer des contrats d'assurances vie et non vie auprès des concepteurs de la construction.

Les sociétés AIA et AFB sont deux sociétés de courtage établies en Allemagne :

- AIA commercialise auprès des concepteurs de la construction des contrats d'assurances et les gère. Les contrats de responsabilité civile professionnelle sont assurés par la succursale allemande d'EUROMAF, les autres contrats sont placés chez d'autres assureurs allemands.
- AFB est spécialisée dans l'assurance des avocats et travaille exclusivement avec des assureurs n'appartenant pas au Groupe MAF.

L'activité du Groupe MAF est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile.

Le tableau suivant présente la répartition des primes acquises brutes de réassurance par lignes d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2016 :

Lignes d'activité Solvabilité 2	Primes acquises brutes de réassurance	
	En montant	En %
Assurance de Responsabilité Civile Générale	257,9	86,9%
Autres lignes d'activité	38,9	13,1%
Total	296,8	100,0%

Il convient de noter que les autres lignes d'activité correspondent essentiellement à des garanties dommages.

A.2. Performance technique

Le solde de souscription net du Groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous au 31.12.2015 et au 31.12.2016 :

<i>En M€</i>	2015	2016	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Primes acquises	298,9	296,8	-2,1	-0,7%
Charges des sinistres et des autres provisions techniques	-232,2	-204,8	27,4	-11,8%
Frais d'administration et frais d'acquisition	-36,7	-42,6	-5,9	16,0%
Produits financiers et autres produits techniques	42,9	52,9	10,0	23,4%
Solde de cessions en réassurance	-8,8	-46,3	-37,5	424,8%
Solde de souscription net	64,0	56,0	-8,0	-12,5%

L'activité du Groupe MAF en 2016 reflète essentiellement celles des entités :

- MAF Assurances et EUROMAF : sur ce périmètre, l'activité est fonction de celle des assurés et de l'activité du bâtiment dans les différents pays où ces entités opèrent. En particulier, sur MAF Assurances, et après plusieurs années de baisse, le chiffre d'affaires s'est stabilisé en 2016. Le redémarrage net des mises en chantier à compter du troisième trimestre 2016 a joué un rôle de soutien d'autant plus appréciable que les primes émises au titre de l'exercice, reflet de l'activité passée, étaient encore en baisse. Cette reprise se traduit par une augmentation des primes acquises non émises.
- Essor, dont le chiffre d'affaires est en augmentation en 2016.

Les primes acquises brutes de réassurance du Groupe, qui atteignent 296,8 M€ au 31.12.2016, sont restées relativement stables par rapport à 2015.

La charge des sinistres et des autres provisions techniques enregistre une amélioration de près de 12% par rapport à 2015, dans un contexte de baisse de la sinistralité et d'un taux d'inflation faible en 2016.

Les produits financiers et autres produits techniques ont augmenté de 10 M€ en 2016, soit 23,4% par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique principalement par des cessions immobilières et par des arbitrages sur les marchés obligataires et actions.

Le résultat de la réassurance se dégrade de 37,5 M€ en 2016, en lien notamment avec l'amélioration de la sinistralité brute et une clôture favorable de sinistres majeurs.

Le Groupe MAF voit, ainsi, son solde de souscription net diminué de 8 M€ en 2016, soit 12,5%.

Le solde de souscription net du Groupe MAF ventilé par ligne d'activité Solvabilité 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>En M€</i>	2015	2016
Assurance de Responsabilité Civile générale	55,6	48,7
Autres Lignes d'activité	8,4	7,4
Solde de souscription net	64,0	56,0

Le solde de souscription est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale ».

A.3. Performance financière

A.3.1. Composition du portefeuille

Les principales entités du Groupe MAF étant exposées, par la nature de leurs activités, à des risques longs, le Groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits stables, notamment les produits de taux.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille du Groupe MAF en valeur comptable et en valeur de marché au 31.12.2016 ainsi que leurs variations par rapport à 2015 :

En M€	Valeur Nette Comptable			Valeur de Marché		
	Montant	Poids (en %)	Évolution (en montant)	Montant	Poids (en %)	Évolution (en montant)
Produits de taux	1 607,2	53,1%	- 34,6	1 689,0	49,4%	- 18,7
Actions	358,7	11,8%	- 36,0	516,3	15,1%	- 22,7
Immobilier	252,3	8,3%	66,4	403,2	11,8%	109,1
Instruments monétaires (y compris Autres)	810,6	26,8%	39,4	811,3	23,7%	39,4
Total	3 028,7	100,0%	35,3	3 419,9	100,0%	107,3

La hausse de la valeur nette comptable entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016 est principalement portée par les actifs immobiliers et les instruments monétaires, dont l'évolution est partiellement compensée par une baisse sur les produits de taux et les actions.

S'agissant des produits de taux, la baisse de la valeur comptable et de marché est due à la vente de titres obligataires et à l'absence de réinvestissement, dans la poche obligataire, des remboursements de l'année compte tenu du niveau historiquement bas des rendements.

S'agissant des actions, la diminution constatée provient essentiellement du portefeuille MAF Assurances qui enregistre une baisse du poste Actions, hors titres de participations, de près de 31 M€. Sur 2016, le Groupe MAF a, en effet, engagé une politique de cession d'actions dans un double objectif de réduction de la volatilité du portefeuille mais aussi d'externalisation des plus-values latentes.

S'agissant des actifs immobiliers, la hausse de la valeur comptable s'explique principalement par l'intégration de l'immeuble de la SCI Malesherbes dans le patrimoine. Ce dernier correspond à l'immeuble d'exploitation de la MAF depuis janvier 2017. La hausse de la valeur de marché s'explique également par la revalorisation en 2016 de près de 45 M€ du patrimoine immobilier de MAF Assurances.

Enfin, l'évolution de la valeur des instruments monétaires est expliquée par le réinvestissement opéré par la Groupe suite à la vente des SICAV Actions et à la prise de plus-values.

A.3.2. Résultat des activités d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les produits financiers nets par classes d'actifs en 2016, ainsi que leur variation par rapport à 2015 :

En M€	Taux		Actions		Immobilier		Instruments monétaires (y compris Autres)		Total	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Produits financiers nets	28,1	-7,2	20,9	17,2	11,9	3,6	0,8	-0,6	61,7	12,9

Les produits financiers nets s'élèvent à 61,7 M€ en 2016. Leur montant a progressé de près de 12,9 M€ par rapport à 2015, soit une hausse de 26%. Cette évolution trouve son origine dans :

- Une meilleure orientation du marché actions ainsi qu'une gestion plus dynamique ;
- Des arbitrages immobiliers ;
- Une baisse des revenus obligataires récurrents.

Il est à noter que les entités du Groupe MAF ne possèdent pas en portefeuille de véhicules de titrisation.

A.4. Performance des autres activités

Le Groupe MAF n'exerce aucune autre activité générant des revenus et dépenses significatifs, en dehors des activités techniques et financières décrites ci-dessus.

A.5. *Autres informations*

Aucune autre information relative aux activités du Groupe n'est à noter.

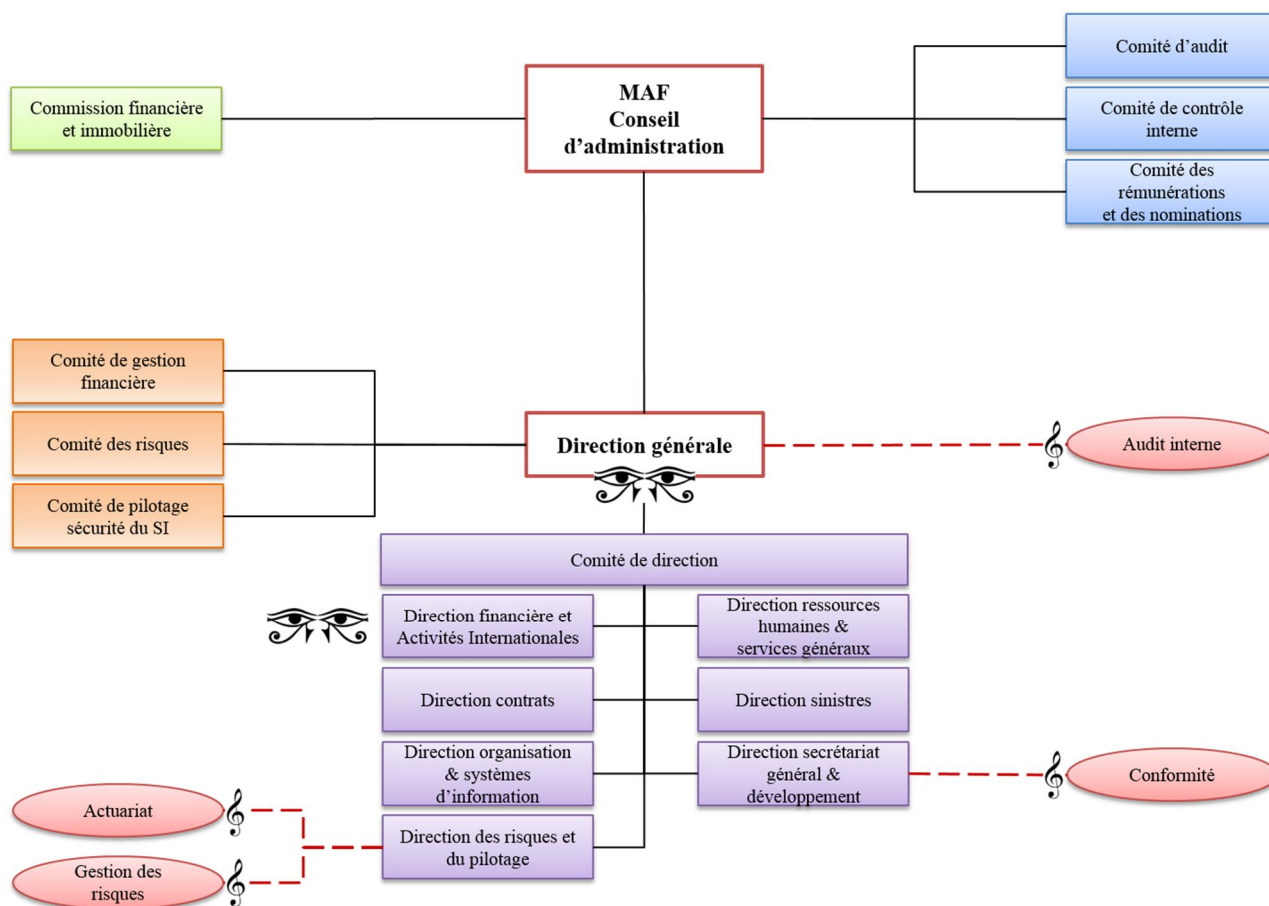
B. Système de Gouvernance

B.1. Informations générales

B.1.1. Système de Gouvernance

B.1.1.1. Organisation des pouvoirs

Le système de gouvernance du Groupe MAF est présenté dans le schéma ci-dessous :



B.1.1.1.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du Groupe est confondu avec celui de MAF Assurances, sa société consolidante. Il est composé de quatorze membres au 31 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale, et veille à leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, les travaux du Conseil d'Administration portent notamment sur :

- Le suivi de la marche des affaires des entités ;
- L'examen des comptes consolidés et l'approbation des reportings réglementaires ;
- L'approbation des travaux relatifs à la gestion des risques Groupe (ORSA, politiques, etc.).

Il se réunit sur convocation du président, ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général de MAF Assurances (société consolidante), aussi souvent que les intérêts du groupe le réclament. A titre d'information, le Conseil d'Administration s'est tenu 11 fois en 2016.

Le bureau du Conseil d'Administration prépare les travaux du Conseil d'Administration ainsi que ceux des comités. A ce titre, il a pour missions :

- De formuler des avis en termes de gestion de capital ;
- D'analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du Groupe ;
- De veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du Groupe.

Commission rattachée au Conseil d'Administration

Les décisions du Conseil d'Administration s'appuient en matière de gestion de patrimoine sur les travaux effectués par la Commission Financière. Cette dernière examine les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration.

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'appuie également sur trois comités, dont la constitution a été adoptée en 2006.

Les rôles et responsabilités de chacun de ces comités sont détaillés ci-dessous :

Comité	Rôles et responsabilités
Comité d'audit	Le comité d'audit évalue la fiabilité des comptes consolidés et des procédures de contrôle financier. Il prend connaissance du plan d'audit, suit sa réalisation et veille à l'application des recommandations.
Comité de contrôle interne	Le comité de contrôle interne évalue la fiabilité des procédures de contrôle interne visant à limiter la prise de risque dans tous les domaines à un niveau compatible avec la pérennité de l'entreprise.
Comité de rémunérations et des nominations	Le comité de rémunérations et des nominations contrôle la régularité des rémunérations et de toute autre somme allouée aux mandataires sociaux du groupe. Il a également pour mission d'instruire les candidats aux postes d'administrateur et de réfléchir aux critères présidant à la recherche des profils adaptés aux exigences du mandat.

Ces comités, qui fonctionnent conjointement, se sont réunis quatre fois en 2016. Ils sont composés de trois administrateurs disposant de compétences en matière financière et comptable. Les membres de ces comités sont nommés par le Conseil d'Administration.

B.1.1.1.2 Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de MAF Assurances, société consolidante du Groupe MAF, notifiés à l'ACPR, sont :

- Monsieur Philippe Carraud, Directeur Général ;
- Monsieur Vincent Malandain, Directeur Financier.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Il exerce ces pouvoirs sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil

d'Administration. Il représente le Groupe dans ses rapports avec les tiers. Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Financier a été nommé second dirigeant effectif par le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2016. En sa qualité de second dirigeant effectif, il est associé étroitement et de façon systématique à toutes les décisions, de quelque domaine qu'elles relèvent, susceptibles d'avoir un effet significatif sur le résultat et la solvabilité du Groupe.

Pour mener à bien ses missions, le Directeur Général s'appuie sur :

- Un Comité de Direction spécifique aux sociétés françaises du Groupe, réunissant chaque semaine les responsables des directions et ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Financière et Activités Internationales chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Le Directeur Général s'appuie par ailleurs sur :

- Un comité de gestion financière ayant pour objectif d'analyser les résultats de gestion des placements, de fixer les orientations futures et de préparer la Commission Financière ;
- Un comité des Risques permettant de s'assurer du bon fonctionnement du contrôle interne et de la conformité et permettant de suivre les incidents et décider, le cas échéant, des plans d'action ;
- Un comité de pilotage sécurité du Système d'information permettant de définir les principes directeurs en matière de sécurité informatique ainsi que la mise en œuvre opérationnelle.

B.1.1.2. Fonctions clés

Les responsables des quatre fonctions clés Groupe ont été notifiés à l'ACPR en ce qui concerne :

- La Fonction Gestion des Risques ;
- La Fonction Actuarielle ;
- La Fonction Conformité ;
- La Fonction Audit interne.

Il convient de noter que :

- Les fonctions clés Groupe Gestion des risques et Actuarielle occupent les mêmes responsabilités pour les entités MAF Assurances et EUROMAF. Ces fonctions suivent par ailleurs les travaux réalisés par les autres entités ;
- Les fonctions clés Groupe Conformité et Audit Interne sont communes au Groupe et aux entités.

B.1.1.2.1 Fonction Gestion des Risques

Les missions suivantes sont notamment confiées à la Fonction Gestion des Risques du Groupe :

- Mettre efficacement en œuvre le système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du profil de risque du Groupe ;
- Procéder à l'évaluation propre du besoin de capital (ORSA) et réaliser le reporting associé ;
- Rendre compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques ;
- Identifier et évaluer les risques émergents.

La Fonction Gestion des Risques est occupée par Monsieur Eric Billaud, Directeur des Risques et du Pilotage, qui est également responsable de la Fonction Actuarielle.

Le système de contrôle interne, sous la responsabilité également du Directeur des Risques et du Pilotage, concourt en outre à l'efficacité du système de gestion des risques.

B.1.1.2.2 Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle a pour missions notamment :

- De valider la suffisance des provisions techniques et d'apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- D'émettre un avis sur les politiques de souscription et de réassurance mises en œuvre ;
- De contribuer au système de gestion des risques ;
- D'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur ces sujets.

Afin d'adresser ces travaux, la Fonction Actuarielle Groupe se base notamment sur les analyses menées par les Fonctions Actuarielles locales.

La Fonction Actuarielle est occupée par Monsieur Eric Billaud.

B.1.1.2.3 Fonction Conformité

La Fonction Conformité dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au Groupe MAF.

La Fonction Conformité est confiée à Monsieur Jean-Michel Savin, responsable de la Direction Secrétariat Général et Communication.

B.1.1.2.4 Fonction Audit interne

La Fonction Audit interne est en charge d'évaluer l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec les autres éléments du système de gouvernance du Groupe.

Elle est portée par le Directeur Général, et actuellement sous-traitée au cabinet EY. L'objectivité et l'indépendance de la fonction sont garanties en permettant explicitement au chef de mission de rencontrer à tout moment le président du Comité d'audit s'il le juge nécessaire.

B.1.1.3. Changements depuis le dernier exercice

L'année 2016 a été marquée par un changement de dirigeant effectif de la société consolidante MAF Assurances avec l'arrivée de Monsieur Vincent Malandain.

B.1.2. Politique et pratiques de rémunération

Une politique de rémunération, validée en Conseil d'Administration, présente l'organisation, les dispositifs, les objectifs et les moyens mis en œuvre par le Groupe MAF. Elle vise notamment à assurer une gestion saine de l'activité.

Les pratiques de rémunération encadrées par la politique et présentées ci-après s'appliquent principalement à l'Unité Economique et Sociale (UES) MAF regroupant les sociétés françaises MAF Assurances et MAF Conseil ainsi que la succursale EUROMAF France. Cette UES a été créée en 2016 afin d'assurer une homogénéité dans les pratiques de rémunération en France.

- S'agissant des autres sociétés de courtage, ainsi que les sociétés M&S et Essor, les principes de rémunération sont définis localement, en prenant en compte les spécificités et les pratiques de chaque marché ;
- Par ailleurs, il convient de rappeler que les succursales allemande et espagnole d'EUROMAF ainsi que la société EUROMAF Ré ne disposent pas de ressources dédiées.

B.1.2.1. Rôles et responsabilités

B.1.2.1.1 Direction des Ressources Humaines

Les Ressources Humaines ont notamment pour objectif d'attribuer à chaque collaborateur salarié des sociétés de l'UES une rémunération adaptée en tenant compte de sa qualification, de ses compétences, de l'environnement économique et social de la branche d'activité, et du marché de l'emploi.

Le processus de revue des situations individuelles organisé annuellement permet d'analyser la situation de chacun des collaborateurs et de définir l'évolution de sa rémunération au regard des missions confiées.

Ce processus comporte des dispositions spécifiques pour les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou occupent des fonctions clés.

B.1.2.1.2 Dirigeant effectif

Les principales missions du Directeur Général consistent à décliner les orientations stratégiques et s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du groupe. Le Directeur Général s'assure également de la cohérence de la rémunération des collaborateurs au sein du Groupe MAF. Il valide, par ailleurs, toutes les propositions d'embauche et les évolutions de salaire octroyées aux collaborateurs.

B.1.2.1.3 Comité des rémunérations et des nominations

Émanation du Conseil d'Administration, le comité des rémunérations et des nominations est composé de trois administrateurs et se réunit selon les besoins de renouvellement de mandat des administrateurs ou de révision des rémunérations.

Il étudie les modifications de rémunération du Directeur Général et formule un avis pour les Conseils d'Administration concernés.

B.1.2.1.4 Instances dirigeantes

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale.

B.1.2.2. Gestion de la rémunération

La gestion de la rémunération des membres de l'organe d'administration, des dirigeants effectifs et des salariés au sein de l'UES est présentée ci-dessous.

B.1.2.2.1 La Rémunération Minimale Annuelle (RMA)

Les accords de branche pour les sociétés d'assurance (convention collective) imposent un classement de toutes les activités professionnelles dans une échelle de classes, de 1 à 7. Les classes 1 à 4 correspondent à des postes non cadres, les classes 5 à 7 à des postes cadres.

Chaque année, après négociation au niveau de la branche professionnelle, un accord relatif aux rémunérations minimales est diffusé. Le barème des Rémunérations Minimales Annuelles (RMA) est fixé pour les 7 classes d'activités qui régissent les sociétés d'assurance, il est applicable dans les entreprises indépendamment du contenu et des résultats.

La grille des salaires en vigueur au sein de l'UES reprend les 7 classes définies par l'accord de branche. Chaque collaborateur est réparti dans cette grille en fonction du poste occupé.

B.1.2.2.2 Les augmentations générales et individuelles

Les augmentations générales sont décidées par le Directeur Général en fonction de l'évolution du contexte économique et social de la branche, de l'entreprise et du marché de l'emploi.

S'agissant des augmentations individuelles, le pourcentage d'augmentation de la masse salariale est déterminé par le Directeur Général.

B.1.2.2.3 Les primes

Le personnel de l'UES bénéficie des primes suivantes :

La prime d'expérience

En application de l'accord de branche, le personnel non cadre bénéficie d'une prime d'expérience qui s'ajoute à la rémunération effective des intéressés, selon les modalités de calculs prévues à la convention des sociétés d'assurances, et s'appliquant pour les collaborateurs MAF Assurances et EUROMAF France.

L'accord de participation et d'intéressement

Dans le cadre de l'UES, un dispositif d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise est mis en place depuis 2000, afin de les impliquer dans l'activité et de les associer justement aux bénéfices de l'entreprise. Par ailleurs, un nouvel accord de participation a été signé le 31 janvier 2017.

Les accords de participation et d'intéressement sont complétés par un plan d'épargne Groupe et un PERCO (Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif) Groupe.

B.1.2.2.4 La rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général – statut de mandataire social – est discutée en comité des nominations et des rémunérations puis validée en Conseil d'Administration.

En tant que mandataire social, le Directeur Général ne relève pas des accords de participation et d'intéressement.

B.1.2.2.5 La rémunération du second dirigeant effectif et des responsables de fonctions clés

Le second dirigeant effectif et les responsables de fonctions clés ne perçoivent pas de rémunération spécifique au titre de l'activité qu'ils exercent pour le Groupe.

B.1.2.2.6 Les indemnités des administrateurs

Les administrateurs de la société consolidante exercent leurs activités à titre bénévole.

Pour information, il n'y a pas eu d'évolutions importantes concernant les droits à rémunération des membres de l'organe d'administration entre 2015 et 2016.

B.1.2.3. Suivi et contrôle

La généralisation de l'entretien individuel annuel permet de faire le point, pour chaque collaborateur de l'UES, sur ses attentes en matière d'évolution de carrière et ses besoins de formation. Chaque salarié rencontre son responsable pour faire un bilan de l'année écoulée et définir les perspectives futures. La Direction des Ressources Humaines est destinataire de tous les supports d'entretiens.

B.1.3. Transactions importantes avec des parties liées

En 2016, sur la base des informations communiquées au Conseil d'Administration, aucune transaction importante n'a été réalisée.

B.1.4. Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques

Le Comité de Direction dispose d'une vision transverse et bénéficie d'un reporting régulier pour l'ensemble des activités du Groupe.

Par ailleurs, et sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Enfin, les fonctions clés Groupe incarnent, pour certaines d'entre elles, la même fonction au sein des principales entités du Groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités.

B.2. Compétence et honorabilité

Chaque société d'assurance du Groupe soumise à Solvabilité 2 dispose d'une politique de compétence et d'honorabilité validée en Conseil d'Administration. Cette politique définit le caractère de « compétence et honorabilité » des personnes qui exercent ou sont pressenties pour exercer les fonctions d'administrateurs, de dirigeants effectifs et les fonctions clés.

Elle vise à assurer une bonne gouvernance et à garantir l'adéquation des personnes visées aux fonctions qui leur sont confiées.

B.2.1.1. Compétence et honorabilité des administrateurs de la société consolidante du Groupe MAF

B.2.1.1.1 Recrutement des administrateurs

Le Conseil d'Administration de la société consolidante est composé de douze architectes en activité et de deux salariés de MAF Assurances. Le mandat d'administrateur est de six ans.

Les administrateurs architectes sont élus par l'Assemblée Générale des sociétaires de MAF Assurances, le plus souvent sur proposition du Conseil d'Administration. Ce sont des architectes en exercice jouissant dans leur région d'une bonne notoriété et présentant de préférence une faible sinistralité

B.2.1.1.2 Formation initiale

Chaque nouvel administrateur reçoit une formation initiale devant lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités. Les domaines couverts portent notamment sur :

- Les missions et responsabilités de l'administrateur ;
- La présentation de l'offre du Groupe MAF ;
- Le modèle économique de l'assurance construction.

B.2.1.1.3 Formation continue

Les administrateurs participent à des formations à raison en moyenne de dix par an sur des sujets variés tels que la formation du résultat en assurance, les provisions techniques, la gestion financière, l'environnement juridique et réglementaire et la réassurance. Ces formations permettent à l'ensemble des administrateurs d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés peuvent également suivre des formations spécifiques leur permettant de mieux appréhender l'ensemble des problématiques de leur domaine de compétences.

B.2.1.2. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs

B.2.1.2.1 Compétence des dirigeants effectifs

Conformément à la notice de l'ACPR, les dirigeants effectifs doivent disposer d'une formation ou d'une expérience dans les domaines suivants :

- L'assurance et les marchés financiers ;
- Les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité des sociétés ;
- Le système de gouvernance et la compréhension des risques auxquels est confronté le Groupe MAF, ainsi que les modalités de gestion ;
- L'analyse actuarielle et financière ;
- La réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance.

B.2.1.2.2 *Honorabilité des dirigeants effectifs*

Conformément à l'instruction N°2015-I-03 de l'ACPR, le Groupe MAF s'assure du respect des exigences d'honorabilité des dirigeants effectifs. Des informations sont demandées dès l'embauche par la Direction des Ressources Humaines puis transmises à l'autorité prudentielle par la Direction Secrétariat Général et Développement.

B.2.1.3. Compétence et honorabilité des personnes occupant des fonctions clés

B.2.1.3.1 *Compétence des fonctions clés*

Les responsables de fonctions clés doivent disposer d'une certaine autorité, une capacité d'organisation et de communication orale et écrite pour exercer pleinement les fonctions qui leur sont attribuées.

Le cas échéant, ils animent une équipe en charge de la fonction et doivent à ce titre disposer de bonnes capacités en termes de management d'équipe et d'organisation.

Les compétences requises pour les responsables des fonctions clés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Fonction clé	Compétences requises
Fonction Gestion des Risques	Le responsable de la fonction Gestion des Risques dispose d'une vision globale de l'ensemble des risques du Groupe MAF. Il s'agit d'un collaborateur doté d'une vision transversale du groupe et de ses risques et disposant de suffisamment d'expérience sur les problématiques liées à la Gestion des Risques supportés par un organisme d'assurance.
Fonction Actuarielle	La responsabilité de la Fonction Actuarielle est exercée par un collaborateur ayant une connaissance et une pratique des statistiques mathématiques actuarielles et financières.
Fonction Conformité	Le responsable de la Fonction Conformité dispose de connaissances juridiques avérées dans le secteur assurantiel et d'une bonne appropriation de l'environnement juridique et réglementaire et des risques de conformité.
Fonction Audit Interne	Le responsable de la Fonction Audit Interne dispose des connaissances générales sur les activités importantes de la MAF lui donnant la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs.

En outre, les formations dispensées aux administrateurs et détaillées ci-dessus sont également proposées aux titulaires des fonctions-clés.

Par ailleurs, les titulaires des fonctions clés suivent des formations en fonction de l'actualité et de leurs domaines d'expertise, telles que celles proposées par l'Institut des Actuaires s'agissant de la Fonction Actuarielle ou de la Fonction Gestion des Risques ou bien par diverses instances professionnelles s'agissant de la Fonction Conformité.

B.2.1.3.2 *Honorabilité des fonctions clés*

Le processus permettant de garantir l'honorabilité des responsables des fonctions clés est identique à celui des dirigeants effectifs. Les mêmes informations sont demandées à l'embauche et transmises à l'autorité de contrôle prudentielle.

B.2.1.4. Suivi et contrôle de la compétence et de l'honorabilité au niveau de la société consolidante du Groupe MAF

B.2.1.4.1 Processus de notification auprès de l'ACPR

Conformément à l'instruction de l'ACPR n°2015-I-03, depuis le 1^{er} janvier 2016, toute nomination ou tout renouvellement des personnes exerçant une fonction clé, des administrateurs et des dirigeants effectifs doit faire l'objet d'une notification à l'ACPR.

En cas de nomination d'un administrateur, d'un dirigeant effectif ou d'un titulaire d'une fonction clé, la Fonction Conformité est chargée de recueillir les informations lui permettant de justifier auprès de l'ACPR que la personne concernée possède les compétences et l'honorabilité requises. Toute nomination ou tout renouvellement est communiqué à l'ACPR dans les quinze jours de la décision.

B.2.1.4.2 Evolution de la compétence et de l'honorabilité

Le suivi des exigences de compétence et d'honorabilité relatives aux dirigeants effectifs, aux administrateurs et aux titulaires des fonctions clés est permanent : les personnes concernées doivent signaler au Conseil d'Administration tout changement impactant leur compétence ou leur honorabilité. Après examen, le Conseil d'Administration prendra une décision collective de suspendre ou non les mandats/fonctions confiés.

B.3. *Système de Gestion des Risques*

B.3.1. Description du système de Gestion des Risques

B.3.1.1. Stratégie de Gestion des Risques

La stratégie de Gestion des Risques suivie par le Groupe MAF a pour finalité de contrôler et de limiter autant que possible l'exposition de ses entités aux risques auxquels elles sont ou pourraient être soumises. En veillant constamment à minimiser l'impact de ces risques, elle doit permettre au Groupe MAF d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Cette stratégie se décline, au niveau des principales sociétés d'assurance du Groupe MAF, autour des éléments suivants :

- Une cartographie des risques, permettant l'analyse de l'exposition aux risques en identifiant les grandes catégories de risques auxquelles la société est la plus exposée (profil de risques) ;
- Un appétit aux risques, défini en tenant compte du profil de risques et des volontés spécifiques de l'entreprise : il résulte notamment de la prise en compte d'un arbitrage entre l'impact sur le profil de risque et le coût pour l'entreprise de la réalisation du risque, associé au coût de mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise de risques pour atteindre l'appétit aux risques ;
- Un recensement des dispositifs de maîtrise du risque ;
- Un suivi et un reporting des expositions et des dispositifs de maîtrise du risque, la mise en place et le suivi de plan d'actions en cas de manquement détectés, associés à une communication auprès des instances.

Dans ce cadre, la Gestion des Risques Groupe consiste en une coordination et un suivi des travaux de gestion des risques locaux quant à :

- La surveillance de la qualité des éléments de maîtrise ;
- L'identification des incidents survenus ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions pour répondre aux points de faiblesse détectés ;
- La mise à jour de la description des processus et actualisation de la cartographie des risques et des dispositifs de contrôle selon les évolutions internes et externes.

B.3.1.2. Politiques de risques

Afin de réaliser ces objectifs, des politiques de gestion des risques ont été rédigées pour chaque catégorie de risque. Ces politiques visent à détailler l'ensemble des composantes du système de gestion des risques et permettent d'assurer :

- Une assignation claire des responsabilités en termes de gestion des risques ;
- La cohérence dudit système avec les objectifs stratégiques et le cadre d'appétence aux risques ;
- La continuité de la Gestion des Risques ainsi que son intégration dans l'ensemble des tâches opérationnelles et des processus décisionnels.

Politiques de gestion des risques*
Gestion des Risques
Investissements
Valorisation des actifs non financiers et des passifs
Gestion actif/passif
Gestion du capital

Politiques de gestion des risques*
Information à destination du public et reporting
ORSA
Contrôle interne et risques opérationnels
Souscription
Provisionnement
Réassurance et atténuation des risques
Sous-traitance
Continuité d'activité
Gestion du risque de liquidité et de concentration
Compétence et honorabilité
Rémunération
Fonction actuarielle
Audit interne
Conformité
Prêts

*Certaines de ces politiques sont regroupées au sein d'un même document.

Ces politiques doivent être révisées sur base annuelle en fonction de leur évolution, et soumises au Conseil d'Administration pour approbation.

B.3.1.3. Gouvernance du système de Gestion des Risques

B.3.1.3.1 Acteurs du système de Gestion des Risques

Le dispositif de Gestion des Risques s'appuie notamment sur les trois instances suivantes :

- Le Conseil d'Administration ;
- Le Comité d'audit et de contrôle interne ;
- Le Comité des Risques.

Le Comité des Risques intervient en amont du processus de Gestion des Risques et a pour objectifs de définir et d'élaborer les travaux du dispositif de Gestion des Risques.

Le Comité d'audit et de Contrôle Interne valide en première instance ces travaux et prépare le Conseil d'Administration, chargé de leur validation finale.

Ces trois instances interviennent notamment sur les thématiques suivantes :

- La cartographie des risques et la définition du profil de risques ;
- L'appétit aux risques ainsi que la déclinaison de l'appétit en budgets et limites de risques ;
- Les évaluations à produire dans le cadre du rapport ORSA (scénarios de stress, mécanismes d'atténuation, résultats des évaluations, etc.) ;
- Les reporting de suivi du profil de risques techniques, financiers et opérationnels ;
- Les politiques de Gestion des Risques ;
- Le processus de contrôle interne.

B.3.1.3.2 Rôle de la fonction Gestion des Risques

La fonction Gestion des Risques s'assure du suivi du système de Gestion des Risques. Elle dispose des attributions suivantes :

- La gestion de l'ensemble des risques techniques, financiers et opérationnels (parmi lesquels notamment les risques liés à la sous-traitance) ;
- Le pilotage de l'ORSA.

Dans le cadre de son intégration au dispositif de Gestion des Risques, la fonction Gestion des Risques anime le Comité des Risques.

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA) est encadrée par une politique décrivant la gouvernance et les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'ORSA, s'agissant notamment de la définition d'un cadre d'appétence aux risques et de la réalisation des trois évaluations demandées par la directive Solvabilité 2 (adéquation du profil de risque avec la Formule Standard, évaluation du Besoin Global de Solvabilité et analyse du respect permanent des SCR / MCR).

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité a pour objectif d'assurer le suivi et le pilotage permanent des risques. Elle se décline en deux processus : un processus ORSA permanent et un processus ORSA occasionnel et concerne les principales sociétés d'assurances du groupe.

B.3.2.1. Processus ORSA permanent

Le processus ORSA consiste à définir les principaux risques auxquels les sociétés du groupe sont exposées au moyen de métriques de risques. Ce processus se décline autour de trois principales notions :

- Le cadre d'appétence aux risques ;
- La solvabilité prospective ;
- Le Besoin Global de Solvabilité.

B.3.2.1.1 Cadre d'appétence aux risques

La définition d'un cadre d'appétence aux risques, exigence relative au pilier 2 de la directive Solvabilité 2, permet aux sociétés du Groupe MAF de disposer d'une gestion coordonnée de l'ensemble des risques, en lien avec la stratégie définie. Il repose sur la définition du profil de risques, d'un appétit aux risques, lui-même décliné en budgets et limites de risques.

Le profil de risques repose sur la définition de métriques utilisées dans le pilotage stratégique et correspond à la déviation (volatilité) de ces métriques à un horizon et à une probabilité donnés.

L'appétit aux risques est le niveau de risques maximal qu'une entreprise souhaite assumer, sur une période donnée, pour la réalisation de ses objectifs. Il est défini au niveau de chaque métrique retenu dans le cadre de la définition du profil de risques, en lien avec le pilotage stratégique établi par les instances de gouvernance.

Il est décliné par la suite de façon plus fine en tolérance aux risques puis en limites de risques : ce mécanisme conduit à l'allocation de budgets de risques au niveau opérationnel.

Une fois le profil de risques déterminé, l'adéquation entre le profil de risques et la Formule Standard est ensuite analysée. Cette étude doit notamment distinguer :

- Les risques quantifiables inclus dans la Formule Standard, dont l'évaluation n'est pas appropriée au profil de la société concernée ;
- Les risques quantifiables non inclus dans la Formule Standard, pour lesquels il est nécessaire de définir une méthodologie d'estimation.

B.3.2.1.2 Solvabilité prospective

La solvabilité prospective, exigée notamment dans le cadre de l'analyse du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, repose sur l'élaboration d'un Plan d'affaires. Ce dernier représente une vision centrale sur un horizon donné de l'évolution du Groupe. Il projette les orientations stratégiques (développement commercial, couverture de réassurance, croissance externe, etc.) et estime également l'évolution des métriques définies dans le cadre du profil de risques en tenant compte de l'environnement économique.

Des scénarios de stress sont également élaborés, permettant de définir un environnement économique différent de celui du Plan d'affaires et ainsi de visualiser a priori les évolutions des différentes métriques dans des situations de chocs.

B.3.2.1.3 Besoin Global de Solvabilité

Le Besoin Global de Solvabilité se définit comme une estimation prospective des besoins en fonds propres permettant de respecter l'appétit aux risques sur l'horizon du Plan d'affaires. Son évaluation repose notamment sur l'analyse de l'écart entre le profil de risques et la Formule Standard, permettant de définir les risques retenus ainsi que leur évaluation.

Enfin, des mécanismes d'atténuation des risques doivent être identifiés en parallèle de la mise en œuvre du processus ORSA afin qu'en cas de dépassement des limites définies, l'atténuateur adéquat puisse être mis en place rapidement.

Un processus de suivi du profil de risques est également mis en œuvre. Il consiste à mettre à jour des seuils d'alerte sur les métriques en lien avec le cadre d'appétence aux risques, l'historique et la volatilité.

B.3.2.2. Processus ORSA occasionnel

L'objectif d'un ORSA occasionnel est de réajuster la vision du profil de risques et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs et non anticipés dans le cadre de l'ORSA régulier.

La validation du déclenchement d'un ORSA occasionnel est décidée par le Directeur Général, qui valide également les modalités de réalisation de cet ORSA en fonction de l'événement survenu, s'agissant notamment de la sélection des étapes et des évaluations de l'ORSA à mettre en œuvre par rapport à l'événement réalisé.

B.3.2.3. Rapport ORSA

Les deux processus, permanent et occasionnel, donnent lieu à la rédaction d'un rapport ORSA, synthétisant les trois évaluations de l'ORSA : analyse de l'adéquation du profil de risques avec la Formule Standard, vérification du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, évaluation du Besoin Global de Solvabilité.

Le rapport ORSA permet de communiquer auprès de la gouvernance (Direction Générale, Conseil d'Administration) sur les points d'attention relevés au cours du processus. Le cas échéant, un plan de remédiations conduisant à une réduction des risques identifiés doit pouvoir être mis en place.

Le rapport ORSA est rédigé a minima annuellement et transmis à l'ACPR dans les quinze jours suivant sa validation par le Conseil d'Administration.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Le système de contrôle interne

Le contrôle interne est une composante du système de gestion des risques, en charge de l'identification, de l'évaluation et du pilotage des risques opérationnels. Le contrôle interne et le système de gestion des risques concourent tous les deux au même objectif d'amélioration permanente des activités par une meilleure prise en compte des risques. Ils s'assurent en permanence de l'existence et de l'application de règles de sécurité pertinentes garantissant le bon fonctionnement des activités.

Le contrôle interne du Groupe MAF a un rôle opérationnel au sein des entités françaises et un rôle de coordination pour les entités internationales.

La politique de contrôle interne et des risques opérationnels définit et présente les objectifs du contrôle interne et l'organisation du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe MAF. Cette politique est revue chaque année et mise à jour le cas échéant. Chaque évolution donne lieu à une validation par le Comité des risques et le Conseil d'Administration. La politique de contrôle interne et des risques opérationnels actuelle a été présentée au Comité d'Audit et validée par le Conseil d'Administration.

B.4.1.1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de règles de sécurité du fonctionnement des services, associées à des procédures de contrôle de leur application et de leur efficacité. Elles sont fixées par le Directeur Général sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Le dispositif de contrôle interne doit permettre de s'assurer de la bonne conduite des opérations, et en particulier de :

- La qualité de l'information comptable et financière ;
- L'application de la stratégie générale fixée par le Conseil d'Administration et la réalisation des opérations qu'il a décidées ;
- La surveillance et l'évaluation des risques ;
- La conformité aux dispositions légales, réglementaires, contractuelles et aux normes professionnelles ou déontologiques.

B.4.1.1.1 Dispositif de contrôle interne

La mise en œuvre du contrôle interne au sein de chaque entité requiert la participation active des responsables de processus dès la phase de conception du dispositif. Cette étape permet notamment d'éduquer et de sensibiliser les collaborateurs à la Gestion des Risques. La méthodologie adoptée se décline en deux volets.

Le premier, consacré à la description du dispositif de contrôle interne, consiste à :

- Dresser la cartographie des risques et des éléments de maîtrise associés ;
- Evaluer les risques et les dispositifs de contrôle associés, tout en vérifiant leur adéquation ;
- Identifier les points de faiblesse résiduels ;
- Elaborer les outils et les procédures de suivi des risques et d'amélioration de leur maîtrise.

Le second est consacré à la vie du contrôle interne. Les actions à mener sont récurrentes et constituent véritablement le processus de contrôle interne. Ces actions consistent à :

- Surveiller la qualité des éléments de maîtrise et identifier les incidents survenus ;
- Elaborer, puis mettre en œuvre des plans d'actions pour répondre aux points de faiblesse détectés ;
- Actualiser la cartographie des risques et les dispositifs de contrôle associés selon les évolutions internes et externes à l'entreprise.

Tous les collaborateurs sont formés à la démarche du contrôle interne et systématiquement impliqués, tant dans les travaux de conception que dans la vie du dispositif.

B.4.1.1.2 Identification des risques, des impacts potentiels et des enjeux

L'identification des risques auxquels les entités du Groupe MAF sont exposées est sous la responsabilité de tous les collaborateurs. Les risques peuvent être liés à un ou plusieurs éléments : les processus ou règles de gestion, les personnes, les systèmes informatiques, les événements extérieurs. L'enjeu et le niveau de criticité associé au risque identifié est également évalué par les collaborateurs.

B.4.1.1.3 Identification des éléments de maîtrise existants, évaluation de leur efficacité

Les éléments de maîtrise sont l'ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permettent au Groupe MAF d'atteindre ses objectifs, notamment :

- L'efficacité de l'organisation ;
- La qualité des informations ;
- Le respect de la réglementation.

Les collaborateurs recensent les éléments existants qui permettent de réduire, éliminer ou détourner le risque. Ces éléments peuvent être constitués de missions données aux collaborateurs, de manuels de procédures, de niveau de savoir-faire des collaborateurs, de tableaux de bord, de systèmes informatiques, d'organigrammes ou de structures claires, de directives claires et formalisées...etc. Sur la base de ces éléments, le contrôle interne qualifie la capacité de l'organisation à maîtriser le risque.

B.4.1.1.4 Identification des éléments de maîtrise devant exister et suivi

Les collaborateurs proposent des éléments nouveaux à mettre en place qui pourraient contribuer à améliorer la maîtrise globale du risque, par exemple procédures, tableaux de bord, comportements, outils informatiques, etc. Ces propositions d'amélioration visent à prévenir la survenance du risque, à limiter les conséquences de sa survenance ou à le transférer. Elles s'intègrent dans un processus itératif et dynamique de gestion des risques visant une amélioration continue de l'organisation et sa sécurisation.

Chaque direction est responsable de la mise en œuvre des propositions d'actions. Les actions à entreprendre doivent être planifiées et mises en œuvre par chaque service.

A partir des évaluations réalisées par le responsable, le contrôle interne détermine le niveau résiduel de chaque risque en fonction de sa criticité intrinsèque et de son niveau de maîtrise afin d'aider à prioriser les actions d'amélioration à mettre en place.

B.4.1.1.5 La déclaration et le suivi des incidents

Les incidents recouvrent l'ensemble des événements relatifs aux risques de perte provenant de la défaillance ou de l'inadéquation d'un processus interne, de personnes, d'un système informatique ou d'événements externes. Le risque juridique, correspondant par exemple au non-respect d'une réglementation en vigueur, est également inclus dans le périmètre de définition d'un incident.

La fiche incident a pour objectifs :

- De communiquer sur les incidents en décrivant les faits ;
- D'analyser leurs conséquences réelles ou potentielles ;
- D'assurer la traçabilité des incidents ;
- De capitaliser sur les solutions mises en œuvre.

La fiche incident est systématiquement communiquée aux deux échelons hiérarchiques supérieurs, ceci afin de bien appréhender les effets éventuels du dysfonctionnement sur les tâches des autres fonctions de l'entreprise. Dans le même temps une copie de la fiche est communiquée au service contrôle interne qui les archive, met à jour la cartographie des risques, réalise des analyses statistiques et fournit des états de suivi au Comité des Risques.

B.4.1.1.6 Reporting contrôle interne

Le service contrôle interne rend compte des travaux de définition et de mise à jour du dispositif de contrôle interne au Comité des Risques tous les deux mois.

B.4.1.2. Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus transverse mis en œuvre par tous à des degrés variables selon le niveau de responsabilité de chacun. Le service contrôle interne est en charge de le concevoir, de l'organiser et de l'animer. Ce service est directement rattaché au directeur des risques et du pilotage qui occupe la fonction Gestion des Risques.

Le Comité des Risques fait régulièrement le point sur le fonctionnement du contrôle interne et décide, le cas échéant, des orientations à prendre ou des adaptations à apporter. Il se réunit tous les deux mois.

Le Comité des Risques s'assure de la compréhension de la démarche et de l'appropriation du dispositif par les collaborateurs. Il passe en revue périodiquement les incidents opérationnels détectés, veille à leur résolution et s'assure du renforcement du dispositif de contrôle interne.

Le comité de Contrôle Interne, émanation du Conseil d'Administration, évalue la fiabilité des procédures de contrôle interne qui ont pour objectif de limiter la prise de risque dans tous les domaines et d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de Gestion des Risques.

B.4.2. La fonction de vérification de la conformité

B.4.2.1. Objectifs de la Fonction Vérification de la Conformité

Au sein des entités du groupe, la Fonction Vérification de la Conformité a pour objectif d'éviter la survenance du risque, prévenant notamment les sanctions de tous types. Elle dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives. Le périmètre de la Fonction Vérification de la Conformité ne porte pas uniquement sur les opérations d'assurance mais sur l'ensemble des activités de l'organisme d'assurance. Elle s'assure en particulier :

- De la protection des données personnelles ;
- Du respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme ;
- Du respect des pratiques commerciales et du traitement et suivi des réclamations.

Au sein de la filière risque, la Fonction Vérification de la Conformité est appelée à travailler en étroite collaboration avec le Contrôle Interne.

Elle a la charge d'animer la filière conformité au sein des sociétés en France et a un rôle de coordination pour les entités étrangères, afin que tous les responsables soient impliqués dans la mise en œuvre. Elle est chargée :

- D'identifier et d'évaluer le risque de non-conformité ;
- De conseiller la Direction Générale, le Conseil d'Administration et le Comité de Direction ;
- D'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, en ayant donc une vision prospective.

En tant que fonction clé faisant partie du système de gouvernance des risques, elle est soumise à des exigences d'honorabilité et de compétences. Elle est de plus dotée de caractéristiques d'indépendance et de responsabilité.

B.4.2.2. Procédures de vérification de la conformité

Le cadre de direction en charge du secrétariat général et de la communication est également responsable de la Fonction Conformité. Sa nomination a été approuvée par le Conseil d'Administration en octobre 2015.

La Fonction Conformité doit s'assurer de l'existence et de l'effectivité dans chaque direction des dispositifs et procédures permettant la prise en compte et le respect de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires et normatives applicables.

Les responsables de services réalisent, chacun selon leurs missions, une veille métier, législative et réglementaire. Cette veille se concrétise par la participation à des instances professionnelles, à des conférences ou rencontres professionnelles et enfin par la lecture de la presse spécialisée (assurance, économie, métiers des architectes, construction en général, etc.). Comme pour les risques opérationnels, le risque de non-conformité est cartographié et suivi dans le temps, au moyen d'une cartographie spécifique des moyens mis en œuvre pour suivre les évolutions réglementaires.

Un correspondant TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) ainsi qu'un suppléant ont été désignés. Le correspondant est chargé de sensibiliser les équipes concernées par les procédures de lutte anti-blanchiment. En 2010, une note de procédure a été diffusée dans les services. Elle est depuis régulièrement mise à jour en fonction des évolutions réglementaires. Par ailleurs, un questionnaire est adressé chaque semestre aux collaborateurs disposant de pouvoir d'ordonnancement pour identifier les éventuels cas de souscription ou de règlement de sinistre ayant pour finalité le blanchiment d'argent, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme.

B.4.2.3. Politique de conformité

Une politique de conformité décrit le périmètre d'intervention de la Fonction Conformité, les objectifs de cette fonction, son organisation et la méthodologie mise en œuvre. Cette politique a été approuvée par le Conseil d'Administration. Elle est révisée sur base annuelle en fonction des évolutions identifiées.

B.5. Fonction Audit Interne

B.5.1. Présentation de la fonction Audit interne

La fonction Audit interne procède à l'évaluation des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques et de contrôles. Par ses propositions, elle contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Elle intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels du Groupe MAF.

Les principales missions de l'Audit interne sont les suivantes :

- Identifier et maîtriser les risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux des sociétés du groupe et de leurs métiers ;
- Evaluer la pertinence, la qualité et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les lois, réglementations, normes, procédures et règles en vigueur ;
- Informer notamment la Direction Générale et le Conseil d'Administration, via le Comité d'Audit, des dysfonctionnements grâce à l'exécution d'un plan d'audit annuel ;
- Evaluer la maîtrise des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière ;
- Vérifier l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité, la traçabilité et la présentation en temps opportun des informations produites (comptables, financières, de gestion, etc.) ;
- Vérifier la continuité et la fiabilité des systèmes d'information électroniques ;
- Vérifier le fonctionnement des équipes et des services ;
- Proposer des axes d'amélioration ou de progrès pour l'organisation ;
- Participer à l'amélioration et la diffusion d'une culture de contrôle interne afin de renforcer l'efficacité de la maîtrise des risques ;
- Participer, le cas échéant, à certaines missions de conseil demandées par le Comité d'Audit à condition que ce ne soit pas au détriment de la couverture du plan d'audit préalablement défini.

La fonction audit interne Groupe est attribuée au Directeur Général afin de garantir à la fonction le champ d'investigation le plus large possible ainsi qu'une mise en œuvre efficace des recommandations formulées à l'issue des audits. Le responsable de l'Audit Interne est en charge du pilotage des activités relevant de l'Audit Interne. Il représente la fonction devant les autorités de tutelle. La réalisation opérationnelle des audits internes est confiée au cabinet EY. Le président du Comité d'Audit est associé étroitement aux étapes clés de la conduite de chacune des missions d'audit relevant des plans annuels et pluriannuels précédemment approuvés par le comité spécialisé. Le chef de mission peut notamment le rencontrer à tout moment s'il le juge nécessaire.

Une charte d'audit interne définit et précise la mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'Audit interne au sein des sociétés du Groupe MAF. Les dispositions de cette charte sont revues chaque année et mises à jour le cas échéant. Chaque évolution de la charte donne lieu à une validation par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration.

B.5.2. Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne

Les travaux de la fonction audit interne au sein du groupe MAF se déclinent selon trois types d'intervention, détaillés ci-après :

- L'élaboration du plan d'audit ;
- La réalisation des missions d'audit (mise en œuvre du plan d'audit) ;
- La réalisation de missions ponctuelles de conseil.

B.5.2.1. Elaboration du plan d'audit

Un plan d'audit prévoyant les missions récurrentes et spécifiques à réaliser est établi annuellement par le responsable de l'Audit interne et validé par le président du Comité d'Audit. Il s'appuie sur une analyse des risques de l'organisation, y compris lorsque les activités sont externalisées.

Le Comité d'Audit peut à tout moment saisir l'Audit interne pour une mission non planifiée dans le plan d'audit annuel. Les arbitrages réalisés tiennent compte des risques sous-jacents. Ils sont argumentés et actés formellement.

B.5.2.2. Réalisation des missions d'audit (mise en œuvre du plan d'audit)

La réalisation d'une mission d'audit se décompose en quatre phases :

- Une phase de préparation qui vise à définir le périmètre, les objectifs et les enjeux de la mission en identifiant les domaines d'intervention à privilégier et à préparer les premiers travaux d'investigations. Le périmètre, les objectifs et les enjeux de la mission sont validés par le Président du Comité d'Audit.
- Une phase d'analyses et d'investigations qui a pour objectif d'évaluer l'existence, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne existant au regard des risques majeurs identifiés. Tous les constats et recommandations associées sont soumis à un débat contradictoire avec les audités, tout au long de la mission afin d'assurer une commune compréhension des sujets. A la fin de la phase d'analyses et d'investigations, les recommandations sont discutées avec le niveau de responsabilité chargé d'entreprendre les actions correctives ou d'assurer que ces actions seront prises. Cet échange vise à obtenir l'accord de l'audité ou, le cas échéant, le désaccord accompagné de commentaires écrits.
- Une phase de restitution au cours de laquelle les conclusions et les recommandations de la mission sont présentées par le chef de mission aux audités et à leur hiérarchie. Le rapport est ensuite présenté par le chef de mission au Comité d'audit puis finalisé et diffusé.
- Une phase de suivi qui consiste à procéder, pour le responsable de la mise en œuvre des recommandations, à la définition des plans d'actions et, pour l'Audit interne, à effectuer le suivi périodique de la mise en œuvre des recommandations.

Au cours de ces missions d'audit, le chef de mission peut, toutes les fois qu'il l'estime nécessaire, rencontrer le Président du Comité d'Audit. Cette rencontre peut se tenir en l'absence du Directeur Général.

B.5.2.3. Réalisation de missions ponctuelles de conseil

La fonction d'Audit interne peut être mandatée par la Direction Générale pour réaliser des missions ponctuelles de conseil. Ces missions ne doivent pas perturber les activités classiques d'audit, et ne doivent pas être réalisées au détriment de la couverture du plan d'audit préalablement défini.

De par ses responsabilités au sein du groupe MAF, l'audit interne dispose :

- D'un accès à toutes les informations dont il a besoin incluant les comptes rendus des réunions des organes de décisions ;
- D'une mise à disposition par les services opérationnels et fonctionnels des sociétés du groupe susceptibles d'être audités de l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes qui ont un rapport direct ou indirect avec l'objet de la mission ;
- De contacts avec les responsables des trois autres fonctions clés, lui permettant de les informer de tout fait pertinent vis-à-vis de l'accomplissement de sa mission et constituant par ailleurs pour la fonction Audit interne une source d'informations utiles prises en compte dans le cadre de la constitution du plan d'audit.

Le responsable de l'Audit Interne communique régulièrement au Comité d'Audit les informations sur le degré d'avancement et les résultats du plan d'audit annuel ainsi que sur le caractère suffisant des ressources du service allouées à la fonction. Par ailleurs, il rend compte annuellement à la Direction Générale de MAF Assurances et au Comité d'Audit du niveau global de maîtrise des opérations et des problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise de l'organisation et de ses filiales ou portant sur les améliorations potentielles de ces processus.

Le Comité d'Audit a de plus la responsabilité d'assurer la coordination entre les auditeurs internes et externes et doit veiller à ce que la fonction d'Audit Interne dispose des ressources nécessaires et corresponde aux normes du groupe MAF.

B.5.3. Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

Les dispositions pour affirmer l'indépendance de l'audit interne ont été renforcées fin 2015 lors de la mise à jour de la charte d'Audit interne en donnant un rôle accru au Comité d'Audit et à son président :

- Dans l'organisation de l'Audit interne ;
- Lors de la phase de préparation de la mission ;
- Lors de la phase de restitution de la mission.

L'objectivité et l'indépendance de la fonction sont garanties en permettant explicitement au chef de mission de rencontrer à tout moment le président du Comité d'Audit s'il le juge nécessaire.

L'indépendance de la fonction Audit interne doit être confirmée au Conseil d'Administration au moins annuellement.

Afin de garantir l'indépendance de la fonction, le Responsable de l'Audit interne consulte systématiquement le Président du Comité d'Audit pour l'exercice des principales activités suivantes :

- La revue périodique de la charte ;
- L'élaboration du plan d'audit ;
- La définition du périmètre des missions ;
- La revue des conclusions des missions avant la diffusion du rapport définitif et la validation des plans d'actions.

Par ailleurs, les personnes en charge de la réalisation opérationnelle des missions ne sont pas autorisées à accomplir des tâches opérationnelles pour l'organisation.

B.6. Fonction Actuarielle

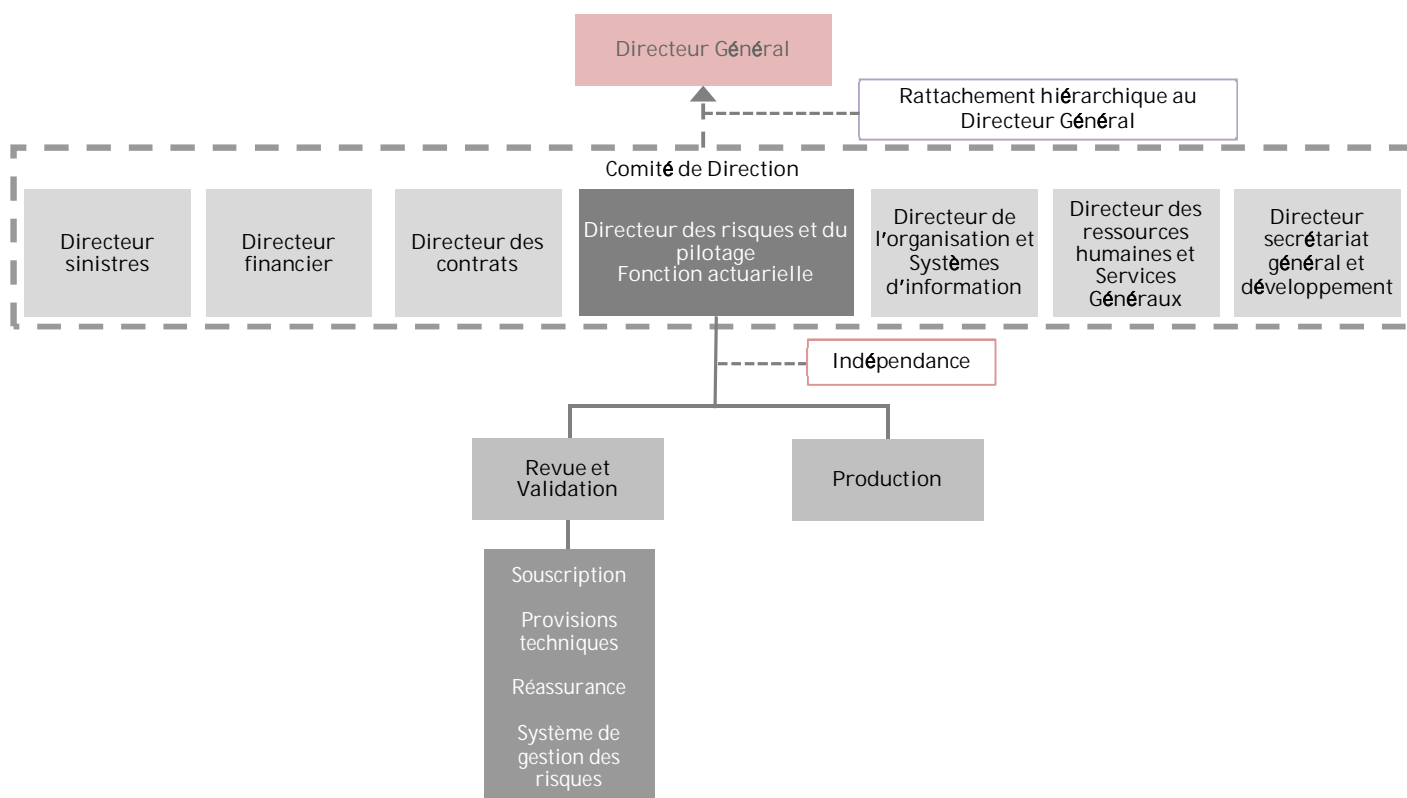
La Fonction Actuarielle Groupe s'appuie sur les travaux menés au sein des entités afin de :

- Porter un avis sur les provisions techniques, la qualité des données afférentes, les politiques de souscription et de réassurance en vision consolidée ;
- Contribuer au dispositif de gestion des risques au niveau Groupe.

B.6.1. Présentation de la fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle est incarnée par la même personne pour le Groupe et pour les entités MAF Assurances et EUROMAF. Elle est portée par une équipe de deux collaborateurs (un directeur portant la fonction clé actuarielle encadrant un opérationnel réalisant les travaux), logée au sein de la direction des risques et du pilotage.

Le schéma ci-dessous synthétise le rattachement fonctionnel de la fonction actuarielle au sein de la gouvernance du Groupe MAF.



Le responsable de la direction des risques et du pilotage exerce la fonction clé Actuarielle pour le compte du groupe et de ses entités. Il est rattaché au Directeur Général s'agissant des travaux relevant de la fonction Actuarielle.

Par ailleurs, les travaux réalisés par les collaborateurs en charge de la production (réalisation des calculs de provisions techniques notamment) pour le Groupe sont revus par le collaborateur en charge des travaux de la fonction actuarielle, l'ensemble des contributions relatives à la fonction Actuarielle étant validées *in fine* par le titulaire de la fonction clé Actuarielle.

Cette organisation est en adéquation avec les exigences réglementaires, s'agissant notamment de son indépendance.

B.6.2. Mise en œuvre opérationnelle de la fonction Actuarielle

De par son intégration au dispositif de Gestion des Risques, la fonction Actuarielle dispose :

- D'un accès aux instances du Groupe MAF, lui permettant notamment d'assurer une communication interne régulière portant sur les travaux réalisés et les recommandations formulées ;
- D'un contact régulier avec les acteurs opérationnels des processus, afin d'alerter au fur et à mesure de la réalisation des travaux sur les éventuels points d'attention relatifs au bon déroulement de ces processus traduisant ainsi sa contribution à la mise en œuvre efficiente du dispositif de Gestion des Risques.

En particulier, les principaux acteurs dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuarielle sont présentés dans le tableau suivant :

Instances	Rôle en lien avec la fonction actuarielle
Conseil d'Administration	En tant qu'organe d'administration, de gestion et de contrôle, le Conseil d'Administration valide le rapport de la fonction Actuarielle présentant l'ensemble des travaux conduits par la fonction Actuarielle et leur résultat, <i>a minima</i> depuis la dernière validation du rapport de la fonction Actuarielle. Par ailleurs, il a connaissance de toute défaillance identifiée dans le cadre des travaux de la fonction Actuarielle ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.
Direction Générale	Le responsable de la fonction Actuarielle est rattaché au Directeur Général. A ce titre, le Directeur Général est tenu informé par la fonction Actuarielle des conclusions et analyses issues de ses travaux. Il valide les décisions au regard des informations disponibles et décide de la mise en œuvre d'un plan d'actions pour répondre aux recommandations de la fonction Actuarielle.
Direction des risques et du pilotage	Responsable de la fonction Actuarielle, le directeur des risques et du pilotage a notamment pour mission d'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les résultats techniques et la solvabilité du groupe et de ses entités. Il coordonne également le calcul des engagements techniques des entités.

La fonction Actuarielle intervient par ailleurs auprès des instances suivantes afin d'y présenter ses travaux et résultats :

- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Risques.

En complément du processus de remontée d'informations décrit précédemment, dans le cas d'identification d'enjeux majeurs au sein des processus d'évaluation des provisions techniques, de souscription et de réassurance, les reportings internes pourront prendre la forme de mails directement adressés au Directeur Général, afin de l'informer des enjeux identifiés par la fonction Actuarielle.

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. Politique de sous-traitance

B.7.1.1. Cadre général

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre général du dispositif de Gestion des Risques et couvre les phases liées à l'externalisation des fonctions et activités importantes ou critiques du Groupe MAF.

Elle précise les règles en matière d'identification, de qualification, de contractualisation, de suivi et de contrôle des prestataires externes en tenant compte des enjeux propres à chaque prestation.

Le périmètre de la politique comprend donc les fonctions clés, c'est-à-dire la Gestion des Risques, l'Audit interne, la Conformité et la fonction Actuarielle ainsi que les fonctions fondamentales d'une activité d'assurance telles que la conception des produits, la tarification, la gestion d'actifs et du portefeuille de contrats, la gestion de sinistres et le provisionnement. La politique inclut également la sous-traitance des activités ou fonctions dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité.

B.7.1.2. Les modalités de sélection des sous-traitants

Le choix d'un sous-traitant s'appuie sur l'analyse de sa solidité financière, ses références dans des environnements similaires à des entités du Groupe MAF, la démonstration de sa capacité technique, le coût sur la totalité du marché. Les plans de continuité mis en œuvre par les prestataires sélectionnés sont également pris en compte dans le choix du sous-traitant.

Le Groupe MAF vérifie également la prise en compte des règles de protection des données par le sous-traitant, ainsi que l'effectivité des compétences, autorisations et/ou habilitations requises.

Afin de s'assurer que la sous-traitance ne conduise pas à compromettre de façon significative la qualité du système de gouvernance, le Groupe MAF veille à ce que le fournisseur de services ait mis en place une gestion adéquate des risques et du contrôle interne.

La sélection du sous-traitant est gérée par la direction à l'initiative de la demande. Cette direction est à même de formuler l'expression des besoins et d'organiser les consultations et les entretiens techniques avec les opérationnels. Le choix final du sous-traitant se base sur l'équilibre entre le coût total demandé et la qualité du service proposé.

La direction en charge de l'activité à sous-traiter émet une préconisation de choix au Comité de Direction, comportant un ou plusieurs sous-traitants potentiels, pour validation par le Directeur Général.

B.7.1.3. Les critères mis en œuvre dans l'établissement de contrats de sous-traitance

Pour formaliser la relation contractuelle, l'avis préalable de la Conformité est systématiquement requis. En effet, la fonction clé Conformité s'assure du respect de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires et normatives applicables au sein du Groupe MAF. Sur des sujets très particuliers, une consultation peut être demandée à un avocat spécialisé.

Par ailleurs, toute signature de document doit respecter les délégations et les règles d'engagement définies par la société concernée.

Chaque activité ou fonction sous-traitée fait l'objet d'un contrat de service dans lequel sont mentionnés et adaptés à chaque cas les points suivants : le périmètre de la prestation, la désignation des parties, les conditions de résiliation, le niveau de « qualité de service », les délais d'intervention, les modalités du suivi et de contrôle, la confidentialité des données, le règlement des litiges et les conditions financières. Cette liste n'est pas exhaustive et doit être déclinée selon la nature de l'activité sous-traitée.

B.7.2. Missions et Fonctions sous-traitées

B.7.2.1. Sous-traitance des fonctions clés

Selon l'orientation 14 de l'EIOPA, la sous-traitance d'une fonction-clé doit s'accompagner de la désignation d'un superviseur de la fonction-clé sous-traitée, en mesure de porter un regard critique sur les prestations et les performances du sous-traitant.

La fonction clé Audit interne est attribuée au Directeur Général. L'exercice de cette fonction est externalisé auprès d'EY, dont l'équipe est localisée en France. Les collaborateurs en charge des missions d'audit interviennent sous la supervision du responsable de l'audit interne. Ce dernier valide l'ensemble des livrables et communique régulièrement au Comité d'Audit les informations sur le degré d'avancement et les résultats du plan d'audit annuel.

B.7.2.2. Sous-traitance des autres activités importantes

Outre la fonction clé Audit Interne, les autres activités importantes externalisées par le Groupe sont :

- L'hébergement et l'infogérance de niveau 1 de son système informatique ;
- L'hébergement du Plan de Reprise Informatique et de l'infogérance de la téléphonie ;
- La supervision du réseau ;
- La gestion de certains immeubles ;
- La gestion des activités de la succursale allemande d'EUROMAF (souscription et gestion des sinistres) ;
- La gestion des activités de la succursale espagnole d'EUROMAF (souscription et gestion des sinistres) ;
- La gestion des activités d'EUROMAF Ré.

L'ensemble des prestataires auxquels sont sous-traitées des activités est localisé en France, Allemagne et Espagne et Luxembourg.

B.7.2.3. Suivi et contrôles des activités sous-traitées

La sous-traitance d'une activité expose le Groupe MAF à des risques spécifiques :

- La perte de connaissances et de compétences en interne ;
- La dépendance vis-à-vis des sous-traitants ;
- La perte de contrôle des activités externalisées ;
- Le défaut de maîtrise des risques opérationnels par le sous-traitant.

Le Groupe MAF s'assure de la maîtrise des activités et fonctions sous-traitées notamment à travers le suivi et le contrôle régulier des délégataires.

Chaque sous-traitance fait l'objet d'un suivi par la direction responsable de l'activité externalisée. A ce titre, la direction concernée définit et met en œuvre des points réguliers sur l'exécution de la prestation, le contrôle des sous-traitants et la remontée des incidents opérationnels, conformément aux dispositions contractuelles. Ces points permettent de valider la stratégie opérationnelle mise en œuvre chez le prestataire. Ces réunions sont présidées par un collaborateur de la société demandeuse concernée compétent pour appréhender les

conséquences des échanges intervenant durant le déroulement de ces dernières sur l'ensemble du processus de sous-traitance mise en œuvre.

Le prestataire s'engage à rendre compte au Groupe MAF de façon régulière de la manière dont il exerce l'activité qui lui est confiée. Les conditions et les modalités de ce reporting sont définies conjointement entre les parties et sont formalisées dans le contrat de sous-traitance, ou en annexe de celui-ci.

Le contrat de sous-traitance doit prévoir la mise en place de canaux d'information permettant le signalement de tout dysfonctionnement pouvant intervenir dans le cadre de la réalisation de l'activité confiée en sous-traitance. En cas d'incident opérationnel de l'activité sous-traitée, le Groupe MAF est systématiquement averti et impliqué si nécessaire.

B.8. *Autres informations*

Aucune autre information relative au système de gouvernance du Groupe MAF n'est à noter.

C. Profil de risques

Le tableau ci-après présente les composantes du besoin en capital (SCR) du Groupe MAF au 31.12.2016 :

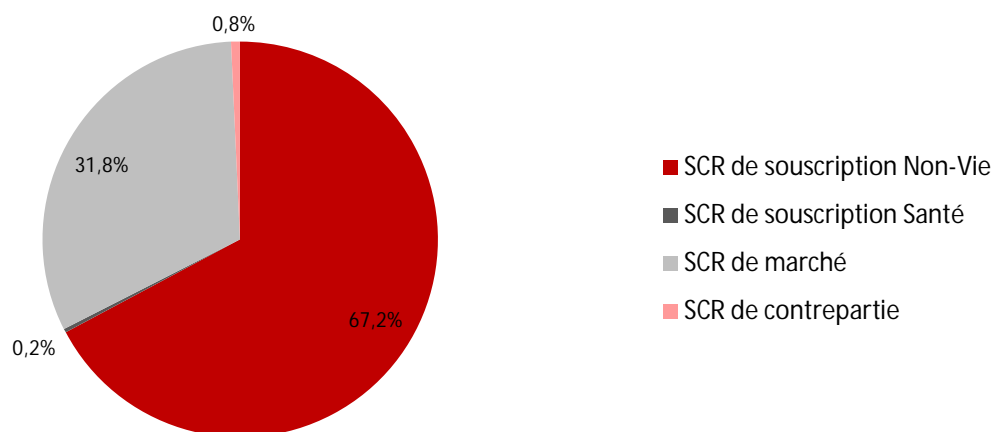
En M€	2016
SCR de souscription Non-Vie	711,3
SCR de souscription Santé NSLT	2,6
SCR de marché	335,9
SCR de contrepartie	8,0
SCR de base (avant diversification)	1 057,8
<i>Effet de diversification</i>	- 194,2
SCR de base (après diversification) - BSCR	863,6
SCR opérationnel	75,5
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	- 238,8
SCR ESSOR	5,9
SCR final	706,2

Le SCR Groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation :

- Calcul du SCR sur les comptes consolidés, selon les mêmes principes qu'au niveau solo ;
- Intégration de l'exigence en capital relative à l'entité brésilienne ESSOR, calculée sur la base des normes locales.

Au 31.12.2016, le SCR de base est principalement constitué du SCR de souscription non-vie (67,2% du SCR de base avant diversification) ainsi que du SCR de marché (31,8% du SCR de base avant diversification).

Répartition du SCR de base (avant diversification) par module de risque au 31.12.2016



Il convient de noter pour la suite que le Groupe MAF retient les matrices de corrélations définies par la Formule Standard afin de tenir compte des dépendances entre les modules ou sous-modules de risques.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription est défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Ce risque tient compte donc de l'incertitude pesant sur les résultats du Groupe MAF en lien avec les engagements d'assurance et de réassurance existants, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Au 31.12.2016, le risque de souscription non-vie du Groupe MAF est principalement composé des risques suivants :

Risques	Description
Risque de Primes et Réserves	Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres.
Risque catastrophe	Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

L'ensemble des lignes d'activité du Groupe l'expose à ces risques.

Nous rappelons ci-après la ventilation des Best Estimate nets de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2016 :

	Best Estimate nets de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	96%
Autres lignes d'activité	4%
Total	100%

Par ailleurs, le tableau ci-après présente la ventilation des primes acquises nettes de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2016 :

	Primes acquises nettes de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	95%
Autres lignes d'activité	5%
Total	100%

Il convient de noter que le programme de réassurance des deux principales entités du Groupe comporte des cessions en quote-part expliquant cette différence relativement importante entre les provisions Best Estimate (et les primes acquises) brutes et nettes de réassurance.

Remarque :

Il convient de noter que, le risque de souscription santé du Groupe MAF étant non significatif au 31.12.2016 (0,2% du SCR de base avant diversification), nous exposons uniquement par la suite les analyses menées en lien avec le risque de souscription non-vie.

C.1.2. Concentration associée au risque de souscription

Le tableau ci-après présente la répartition du SCR de souscription non-vie par sous-module de risque au 31.12.2016 :

En M€	2016
SCR de Primes et Réserves	708,1
SCR Catastrophe	12,3
SCR Non Vie (avant diversification)	720,4
Effet de diversification	-9,1
SCR Non Vie (après diversification)	711,3

Le SCR de souscription non-vie (avant diversification) est composé à hauteur de 98,3% du SCR de primes et réserves.

Le calcul du SCR au titre du sous-module de primes et de réserves repose sur un volume de primes et de réserves calculé conformément à la Formule Standard.

Le risque de primes et réserves est réparti par ligne d'activité Solvabilité 2 comme présenté ci-dessous et est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale » :

En M€	2016
Assurance de Responsabilité Civile Générale	700,5
Autres lignes d'activité	24,1
SCR de Primes et Réserves (avant diversification)	724,6
Effet de diversification	- 16,4
SCR de Primes et Réserves (après diversification)	708,1

C.1.3. Mécanismes d'atténuation du risque de souscription

Le risque de souscription des deux principales entités du Groupe est suivi et maîtrisé à travers :

- Une surveillance *a minima* annuelle du portefeuille assurée par la direction des contrats : les dossiers présentant de mauvais résultats de manière récurrente sont identifiés à travers le suivi d'indicateurs spécifiques (le nombre de sinistres déclarés ou le ratio S/P), et des évolutions tarifaires appliquées le cas échéant ;
- Des analyses internes (Fonction Actuarielle) et externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettant ainsi d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques ;
- La souscription de traités de réassurance contribuant à atténuer l'exposition du Groupe au risque de souscription.

Par ailleurs, le risque de souscription des sociétés ESSOR et EUROMAF Ré est analysé et suivi localement.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Exposition au risque de marché

Le Groupe MAF est exposé au risque de marché à travers le portefeuille d'actifs et les engagements de taux en lien avec les provisions Best Estimate des différentes entités.

Le risque de marché est défini comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Au 31.12.2016, le portefeuille d'actifs financiers du Groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous :

en M€	2016	
	Valeur de marché	Poids (en %)
Produits de taux	1 689,0	49,4%
Actions	516,3	15,1%
Immobilier	403,2	11,8%
Instruments monétaires et autres	811,3	23,7%
Total	3 419,9	100,0%

Les placements du Groupe sont composés de produits de taux (49,4%), d'instruments monétaires (23,7%), d'actions (15,1%) et d'actifs immobiliers (11,8%).

La détention de l'ensemble de ces actifs et passifs expose le Groupe MAF au risque de marché, tel que présenté dans les tableaux ci-après :

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Produits de taux	X	X		X	X	X
Actions	X	X		X	X	X
Immobilier			X		X	
Instruments monétaires et autres		X		X	X	X

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Best Estimate Net	X					

Nous rappelons ci-après la définition des différentes composantes du risque de marché :

Risques	Description
Taux	Risque de perte lié à une évolution défavorable de la courbe des taux.
Action	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une variation défavorable du niveau du cours des actions.
Immobilier	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une baisse de 25% des marchés immobiliers.
Spread	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à l'évolution des spreads de crédit sur les obligations d'entreprises et sur certaines obligations souveraines.
Concentration	Risque de perte en lien avec la concentration des expositions aux émetteurs.
Change	Risque de perte lié à des évolutions défavorables de la valeur de l'actif suite à des évolutions du niveau des taux de change entre l'euro et la devise des actifs détenus dans une monnaie autre que l'euro.

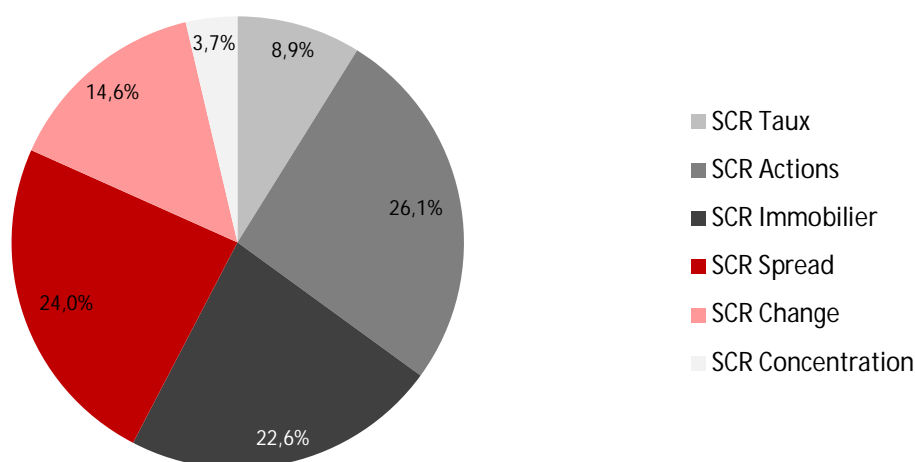
C.2.2. Concentration associée au risque de marché

La répartition du SCR de marché par sous-module de risque au 31.12.2016 est présentée dans le tableau ci-dessous :

en M€	2016
SCR Taux	39,5
SCR Actions	116,3
SCR Immobilier	100,7
SCR Spread	106,9
SCR Change	65,2
SCR Concentration	16,4
SCR de marché (avant diversification)	445,1
Effet de diversification	-109,2
SCR de marché (après diversification)	335,9

En raison de la nature des investissements et de l'activité des entités, le SCR de marché du Groupe MAF est essentiellement porté par les risques Actions (26,1%), Spread (24,0%), Immobilier (22,6%) et Change (14,6%) :

Répartition du SCR de marché (avant diversification) par sous-modules de risques au 31.12.2016



C.2.3. Mécanismes d'atténuation du risque de marché

Le Groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de marché en suivant une politique financière qu'il a mise en place. La gestion du risque de marché repose notamment sur un suivi régulier des plus ou moins-values latentes, ainsi que des placements en valeur comptable et en valeur de marché sur les deux principales sociétés d'assurances du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des règles d'investissement spécifiques pour limiter le risque de marché sur les deux principales entités du Groupe. Les portefeuilles des autres entités sont très peu exposés au risque de marché.

C.3. Risque de contrepartie

C.3.1. Exposition au risque de contrepartie du Groupe

L'exposition au risque de contrepartie est de deux types :

- Les expositions dites « de type 1 », liées aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque ;
- Les expositions dites « de type 2 », liées aux créances sur les preneurs, aux dépôts auprès des entreprises cédantes (au-delà de 15 expositions sur signature unique), ainsi qu'à tous les risques de crédit non couverts dans le risque de spread et qui ne sont pas de type 1.

Le tableau ci-après présente la répartition des expositions par typologie de contrepartie au 31.12.2016 :

	Contrepartie	Exposition (*)
Type 1	Banques	31%
	Réassureurs	65%
Type 2	Arriérés de créances	4%
	Total	100%

(*) avant prise en compte des nantissements

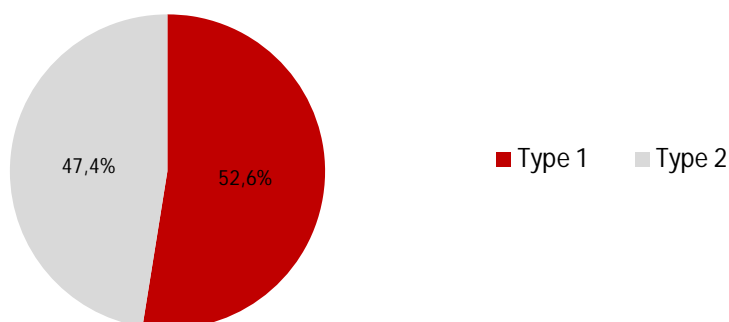
Il convient de noter que l'exposition aux contreparties de type 1 est essentiellement liée aux avoirs en banques, l'exposition aux réassureurs étant quasi nulle après prise en compte des nantissements.

C.3.2. Concentration associée au risque de contrepartie

La répartition du SCR de contrepartie au 31.12.2016 par typologie d'exposition est présentée dans le tableau ci-après :

En M€	2016
Type 1	4,5
Type 2	4,0
SCR de contrepartie (avant diversification)	8,5
Effet de diversification	-0,5
SCR de contrepartie (après diversification)	8,0

Répartition du SCR de contrepartie (avant diversification) par typologie d'exposition au 31.12.2016



C.3.3. Mécanismes d'atténuation du risque de contrepartie

S'agissant des créances de type 1 relatives aux contreparties de réassurance, le Groupe MAF définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs, en lien avec leur notation par les agences et/ou leur capacité à présenter des garanties sérieuses.

Par ailleurs, le risque de défaut des réassureurs est maîtrisé à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque, pour les entreprises d'assurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Dans cette perspective de respect des engagements, deux types de liquidité sont à distinguer :

- La liquidité à court terme : les principales entités du Groupe MAF souhaitent disposer au 1^{er} janvier de suffisamment de trésorerie pour couvrir les flux de règlements de sinistres ainsi que les frais généraux sur une année comptable sans tenir compte des entrées de cashflows ;
- La liquidité à moyen et long termes : les principales entités du Groupe réalisent actuellement une évaluation de la nature de leurs actifs financiers non liquides. Cette évaluation permettra de piloter et de suivre de façon efficace les tolérances et les limites de risque définies avec la Direction des Risques et du Pilotage.

La gestion du risque de liquidité au sein du Groupe recouvre les éléments suivants :

- Les modalités selon lesquelles les sociétés prennent en compte les risques de liquidité à court, moyen et long termes ;
- Le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

Le risque de liquidité est suivi et maîtrisé à travers, notamment, des investissements effectués sur des marchés réglementés européens et essentiellement français.

C.4.2. Concentration associée au risque de liquidité

Les premières analyses menées par le Groupe n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration. Une analyse plus approfondie est actuellement en cours de réalisation.

Le risque de liquidité est considéré comme négligeable compte tenu du niveau actuel de liquidité du Groupe MAF qui est élevé, en lien notamment avec la situation des marchés financiers.

C.4.3. Mécanismes d'atténuation du risque de liquidité

Le Groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de liquidité en suivant une politique financière mise en place.

Par ailleurs, le Groupe s'attache à prendre en compte la duration des passifs dans les choix d'investissement. Dans une volonté de disponibilité de liquidités, le Groupe veille à ce que la duration de l'actif soit inférieure à la duration de son passif.

C.5. *Risque opérationnel*

C.5.1. Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.

Le tableau ci-après présente le calcul du SCR opérationnel au 31.12.2016 :

<i>en M€</i>	2016
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les provisions techniques	75,5
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les primes acquises	7,8
Risque opérationnel	
Charge en capital requise pour le risque opérationnel avant plafonnement	75,5
Pourcentage du capital de solvabilité requis de base (BSCR)	259,1
Charge en capital requise pour le risque opérationnel après plafonnement	75,5
SCR opérationnel	75,5

Le calcul du SCR opérationnel est réalisé en appliquant la Formule Standard.

C.5.2. Concentration associée au risque opérationnel

Les analyses menées par le Groupe et notamment le contrôle interne n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration liée au risque opérationnel.

C.5.3. Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel

Le risque opérationnel du Groupe MAF est maîtrisé à travers la mise en œuvre de procédures robustes et des mesures suivantes, notamment pour les deux principales entités :

- L'automatisation du calcul du Best Estimate dans l'outil Ooliba ;
- Un projet de refonte de l'outil de gestion des sinistres ;
- L'automatisation de la comptabilité financière ;
- Un plan de reprise informatique et des processus de sauvegarde de données permettant de limiter le risque de perte de données informatiques.

C.6. *Autres risques importants*

Aucun autre risque important n'est identifié par le Groupe MAF au 31.12.2016.

C.7. *Autres informations*

Aucune autre information relative au profil de risques du Groupe MAF est à noter au 31.12.2016.

D. Valorisation

Le tableau suivant présente le bilan Solvabilité 2 du Groupe MAF au 31.12.2016 :

En M€

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles	-	Capitaux propres	997,3
Actifs d'impôts différés	-	Meilleure estimation	2 534,7
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	21,2	Marge de risque	359,5
Investissements	3 319,8	Passifs d'impôts différés	238,8
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	450,8	Autres passifs	135,5
Autres actifs	474,0	Total Passif	4 265,7
Total Actif	4 265,7		

A titre liminaire, il convient de rappeler que le périmètre prudentiel du Groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire.

Par ailleurs, les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques), à l'exception des entités M&S et ESSOR. En effet, ces dernières sont intégrées proportionnellement dans les comptes statutaires et considérées en participations dans les comptes prudentiels.

D.1. Actifs

Le tableau suivant présente les principaux postes de l'actif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2016 :

<i>En M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Immobilisations incorporelles	0,6	-
Actifs d'impôts différés	46,8	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	7,5	21,2
Investissements	3 051,9	3 319,8
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	614,5	450,8
Autres actifs	461,2	474,0
Total	4 182,3	4 265,7

Les méthodes de valorisation à des fins de solvabilité retenues pour les principaux postes sont présentées ci-après.

D.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill correspondent à des logiciels et des licences informatiques.

En norme Solvabilité 1, les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition et amorties selon des règles spécifiques.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont valorisés à zéro, aucune valeur de marché ne pouvant être établie.

D.1.2. Actifs d'impôts différés

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur. Ces impôts différés sont principalement liés aux plus-values latentes relatives aux OPCVM.

En norme Solvabilité 2, le montant d'actifs d'impôts différés est nul au 31.12.2016, le Groupe MAF étant en situation d'impôts différés passifs. La méthode d'estimation des impôts différés est détaillée dans la partie D.3.1.

D.1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Ces actifs correspondent à des biens immobiliers détenus pour usage propre (immeubles d'exploitation, mobilier, matériel de bureau et matériel informatique).

En norme Solvabilité 1, ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition minorée du montant cumulé des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les immobilisations corporelles détenues pour usage propre sont comptabilisées à leur valeur de réalisation en date de clôture, sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

D.1.4. Investissements

Le tableau suivant synthétise les investissements en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2016 :

<i>En M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Biens Immobiliers (autres que pour usage propre)	246,1	322,5
Détentions dans des entreprises liées (y compris participations)	1,0	15,2
Actions	93,9	170,9
Obligations	1 289,0	1 303,2
Organismes de Placement Collectif	1 138,8	1 225,0
Autres investissements	283,1	283,1
Total	3 051,9	3 319,8

D.1.4.1. Biens immobiliers (autres que pour usage propre)

Le patrimoine immobilier du Groupe MAF est essentiellement composé d'habitations, de bureaux et de commerces.

En norme Solvabilité 1, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, nette des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Cette dernière est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

D.1.4.2. Détentions dans des entreprises liées

En norme Solvabilité 1, les détections dans des entreprises liées sont enregistrées à leur prix de revient.

En norme Solvabilité 2, la valorisation retenue est déterminée selon les principes suivants :

- Pour les sociétés brésiliennes M&S et Essor, la valorisation est égale à la quote-part détenue dans les fonds propres de ces sociétés, calculés sur la base des normes locales ;
- Pour les autres sociétés, la valorisation est identique en norme Solvabilité 1 et en norme Solvabilité 2.

D.1.4.3. Actions

En norme Solvabilité 1, les actions cotées et non cotées sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat hors frais de négociation, hors revenus courus et net de provisions le cas échéant.

En norme Solvabilité 2, la valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés (99,9% des actions), au dernier cours connu à la date de clôture ;
- Pour les titres non cotés (0,1% des actions), à la valeur vénale correspondant au prix de marché.

D.1.4.4. Obligations

En norme Solvabilité 1, les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris intérêts courus non échus.

En norme Solvabilité 2, les obligations sont valorisées sur la base du dernier cours connu à la date de clôture y compris intérêts courus non échus.

D.1.4.5. Organismes de Placement Collectif

En norme Solvabilité 1, ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont enregistrés sur la base du dernier cours connu à la date de clôture.

D.1.4.6. Autres investissements

Ce poste est principalement composé de comptes de dépôts à terme.

En normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, ces derniers sont valorisés sur la base de leur valeur d'achat.

D.1.5. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Les méthodes de valorisation relatives à ce poste sont précisées en D.2.2.1.3.

D.1.6. Autres actifs

Ce poste est principalement composé de :

- Créances nées d'opérations d'assurance directe et montants à recevoir d'intermédiaires ;
- Créances nées d'opérations de réassurance ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à des liquidités qui ne sont pas sujettes à des variations de valeurs.

Pour la majorité des postes composant les autres actifs, la valorisation est identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Synthèse des provisions techniques prudentielles au 31.12.2016

Le tableau suivant présente les provisions techniques prudentielles par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2016 :

En M€	Solvabilité 2			
	Best Estimate Brut de réassurance net de recours	Best Estimate cédé en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes de réassurance
Lignes d'activité Solvabilité 2				
Assurance de Responsabilité Civile Générale	2 405,9	419,5	343,5	2331,6
Autres lignes d'activité	128,8	31,2	16,0	111,8
Total	2 534,7	450,8	359,5	2 443,3

D.2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques prudentielles

Les provisions techniques prudentielles du Groupe MAF correspondent à la somme :

- Des meilleures estimations (ou « Best Estimate ») des sociétés consolidées au niveau du Groupe, en éliminant les opérations liées à la réassurance interne ;
- De la marge de risque calculée au niveau du Groupe.

Il convient de noter pour la suite que les entités du Groupe MAF n'utilisent aucun ajustement égalisateur, courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire, déduction transitoire ou correction de volatilité dans le cadre du calcul des provisions techniques.

D.2.2.1. Best Estimate

Pour chaque société, le Best Estimate correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (entrées et sorties) qui seront engagés par la société pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance au 31.12.2016.

Le Best Estimate est calculé au brut, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance, ces dernières étant estimées séparément.

D.2.2.1.1 Best Estimate de sinistres brut de réassurance

Le Best Estimate de sinistres brut de réassurance correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs liés à :

- Des sinistres survenus et non encore réglés ;
- Des sinistres non encore manifestés pour les garanties décennales de l'assurance construction gérées en capitalisation (Responsabilité Civile Décennale et Dommages Ouvrage).

Les flux futurs sont estimés à partir de méthodes actuarielles classiques appliquées à des groupes de risques homogènes au sein de chaque ligne d'activité Solvabilité 2. Le choix des méthodologies retenues est fondé sur la nature des risques analysés. Des méthodes simplifiées peuvent être retenues pour certains périmètres non matériels, en application du principe de proportionnalité.

Les flux futurs sont actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'AEAPP.

Les entités du Groupe MAF n'utilisent pas l'ajustement pour volatilité visé à l'article 77 quinquies de la directive.

D.2.2.1.2 Best Estimate de primes brut de réassurance

Le Best Estimate de primes couvre les sinistres futurs relatifs à des engagements d'assurance entrant dans les limites du contrat. Son calcul repose sur les flux futurs relatifs à ces engagements qui doivent inclure :

- Les flux d'entrée (primes et recours à encaisser) ;
- Les flux de sortie (prestations et frais).

La méthode d'évaluation retenue repose sur la simplification proposée par l'AEAPP dans les spécifications techniques du 20 avril 2014. Le calcul distingue deux composantes :

- Les contrats déjà en cours, dont la prime a été émise mais non encore acquise (ou « PENA ») ;
- Les contrats dont la prime n'a pas encore été émise et dont la période de couverture débute après la date d'évaluation (ou « primes futures »).

D.2.2.1.3 Best Estimate cédé à la réassurance

Les provisions cédées en réassurance sont modélisées de manière séparée des provisions techniques. Elles sont diminuées d'un ajustement destiné à couvrir la défaillance potentielle des réassureurs.

D.2.2.2. Marge de risque

En application du principe de proportionnalité, la marge de risque est estimée à l'aide de la méthode simplifiée n°3 des spécifications techniques. Cette méthode consiste en une projection des sous-modules de risques Groupe (SCR de souscription Non-Vie, SCR de défaut et SCR opérationnel) à chaque pas de temps t selon une méthode simplifiée (au prorata du Best Estimate).

Les SCR ainsi projetés sont ensuite actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'AEAPP, puis multipliés par le taux du coût du capital fixé par la réglementation (6%).

La ventilation de la marge de risque entre les lignes d'activité Solvabilité 2 est effectuée au prorata du Best Estimate.

D.2.3. Analyse des provisions techniques

D.2.3.1. Analyse de mouvements des provisions en norme statutaire vers les provisions en norme Solvabilité 2

Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 reflètent une vision économique des engagements. Cette norme induit des différences méthodologiques par rapport à Solvabilité 1 telles que :

- Une logique de valorisation économique en Solvabilité 2 contre une logique de provisionnement prudentiel en Solvabilité 1, et un effet d'actualisation des flux entrants et sortants dans le calcul du Best Estimate ;
- La prise en compte d'une frontière des contrats différente dans le cadre des modélisations ;
- Les différences dans la décomposition des provisions techniques : le calcul d'une marge de risque n'a pas d'équivalent en Solvabilité 1, et certains types de provisions comptables ne sont pas retenus en norme Solvabilité 2.

D.2.3.2. Incertitudes liées aux provisions techniques

Au-delà des incertitudes inhérentes à l'exercice d'estimation des provisions techniques et aux méthodologies sous-jacentes, les autres facteurs d'incertitude relèvent principalement :

- D'un changement législatif ;
- De l'inflation.

Les coûts ultimes de sinistres sont sujets à la survenance d'événements non encore apparus, tels qu'une décision de tribunal, un changement législatif, des dommages subséquents, des changements économiques et sociaux.

Par ailleurs, la survenance de sinistres futurs peut dévier des estimations réalisées : en effet, les projections de sinistres futurs et de paiements sont fondées sur des données historiques. Il est possible que ces données ne soient pas prédictives de l'émergence des futurs sinistres.

D.3. *Autres passifs*

Le tableau suivant présente les principaux postes du passif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 du Groupe MAF au 31.12.2016 :

<i>en M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Passifs d'impôts différés	3,2	238,8
Autres dettes	190,5	135,5
Total	193,7	374,3

D.3.1. *Passifs d'impôts différés*

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur.

En norme Solvabilité 2, les passifs (respectivement actifs) d'impôts différés correspondent au montant d'impôts sur le résultat payable (respectivement recouvrable) au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables (respectivement déductibles), et du report en avant de pertes fiscales ou de crédits d'impôts non utilisés :

- Ces différences temporelles sont calculées sur la base d'actif et de passif en valeur prudentielle ;
- Les Impôts Différés Actifs et Impôts Différés Passifs sont compensés dans le bilan Solvabilité 2.

L'assiette de calcul correspond à l'écart de valorisation des postes retraités des éléments déjà fiscalisés. Le taux d'imposition est ensuite appliqué à cette assiette de calcul.

D.3.2. *Autres dettes*

Ce poste est principalement composé des éléments suivants :

- Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance.

Ces dettes sont valorisées de manière identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

Ce poste est par ailleurs composé de la quote-part négative sur obligations souveraines et d'entreprises. Ces dettes sont valorisées à zéro en norme Solvabilité 2.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Le Groupe MAF n'utilise pas de méthodes de valorisation alternatives au 31.12.2016.

D.5. *Autres informations*

Aucune autre information relative à la valorisation des actifs et des passifs du Groupe MAF n'est à noter.

E. Gestion du capital

E.1. *Fonds propres*

E.1.1. *Processus de gestion des fonds propres*

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par la politique de gestion du capital mise en place par le Groupe MAF et validée par le Conseil d'Administration. Cette politique précise les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances (entité consolidante) disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au Groupe.

Les principaux objectifs fixés par le Groupe MAF en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Exercer des activités dans l'intérêt de ses assurés tout en limitant les risques à un niveau qui reste en adéquation avec l'appétit au risque ;
- Renforcer les fonds propres pour garantir la pérennité et le développement des activités du Groupe.

A cet égard, toute prise de décision de gestion pouvant impacter le niveau de capital économique doit spécifier de quelle manière les indicateurs de capital économique ont été considérés dans le processus de décision.

E.1.1.1. Gouvernance

Au sein du Groupe MAF, la gestion du capital est encadrée par une gouvernance, à travers notamment les éléments suivants :

- Une supervision par un comité dédié (le bureau du Conseil d'Administration), dont les responsabilités sont décrites, formalisées et approuvées par le Conseil d'Administration. Ce comité analyse notamment les résultats trimestriels et annuels pour s'assurer que ces derniers sont en phase avec les objectifs stratégiques ;
- Une identification des personnes en charge de la gestion du capital et une définition claire de leurs responsabilités.

La gestion du capital est une activité qui revient au Conseil d'Administration. Il est assisté du bureau du Conseil d'Administration, de la Direction Générale de MAF Assurances ainsi que des directions opérationnelles des deux principales entités d'assurance du Groupe : la direction des risques et du pilotage ainsi que la direction financière.

Instances	Rôles en lien avec la gestion des fonds propres
Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Valider la politique de gestion du capital ; • Appréhender et valider les grandes orientations en matière de gestion de capital ; • Valider une éventuelle réorientation de la gestion du capital en fonction du niveau de solvabilité ; • Veiller au respect continu du niveau de solvabilité au regard de l'appétit au risque ; • Statuer sur les décisions de gestion significatives.
Bureau du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler des avis en termes de gestion de capital ; • Analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du Groupe ; • Veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du Groupe. <p>Le bureau rend compte au Conseil d'Administration, qui approuve ou non les orientations proposées.</p>
Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les orientations à suivre en matière de gestion du capital ; • Assurer l'adéquation des moyens et ressources alloués à cette gestion ; • Instaurer une affectation des activités de gestion du capital aux directions au travers de structures, de responsabilités et d'obligations de rendre compte ; • Notifier au moyen de reporting au bureau du Conseil d'Administration toute information pertinente relative à la gestion du capital ; • Déterminer des mécanismes d'alerte efficaces pour notifier au Conseil d'Administration et au régulateur le franchissement du seuil réglementaire à la baisse des niveaux actuels ou prévus de capital réglementaire.
Direction des risques et du pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le cadre d'appétit au risque est respecté et que les niveaux appropriés de capital sont maintenus ; • Fournir à la Direction Générale de MAF Assurances et au Conseil d'Administration les moyens d'évaluer et d'adapter les exigences en matière de risque et de capital ; • Informer la Direction Générale de MAF Assurances et le Conseil d'Administration des implications actuelles et futures de toute allocation de capital sur la solvabilité du Groupe (y compris dans des conditions stressées) en fonction de la stratégie et du profil de risque validés ; • Effectuer des reportings réguliers au Bureau du Conseil d'Administration.
Direction financière	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à mettre en œuvre des activités de gestion du capital de façon à ce que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances disposent de toute l'information nécessaire pour gérer le capital économique au regard de la stratégie et des objectifs recherchés par le Groupe ; • Veiller à ce que le capital alloué aux activités d'investissement soit utilisé et géré efficacement conformément au ratio de solvabilité cible et à l'appétence au risque.

E.1.1.2. Procédures

En considérant les risques réellement supportés par les entités du Groupe, des stratégies de gestion et d'optimisation du capital ont été mises en place, dont les objectifs sont les suivants :

- Améliorer le ratio de solvabilité : soit en augmentant le montant des fonds propres éligibles, soit en réduisant le besoin en capital ;
- Réduire la volatilité des fonds propres.

E.1.1.2.1 Stratégies de gestion du capital

Au sein du Groupe MAF, les opérations de gestion du capital pour les différents entités reposent sur :

- Le résultat de l'année, permettant de renforcer les fonds propres et d'assurer la pérennité et le développement de l'activité ;
- La surveillance du profil de risques, permettant d'assurer que chaque entité ainsi que le Groupe disposent d'un capital économique proportionnel aux risques qu'ils encourent ;
- Des levées de fonds propres au moyen, par exemple, de l'émission de dettes subordonnées.

E.1.1.2.2 Stratégies d'optimisation du capital

L'optimisation du capital du Groupe MAF repose notamment sur celle de ses entités qui se décline selon les deux axes suivants :

- L'allocation stratégique d'actifs ;
- La réassurance.

Une stratégie d'allocation d'actifs spécifique est définie afin d'en réduire le risque et d'en optimiser la performance à long terme. La définition de la stratégie d'investissement est fondée sur les éléments suivants :

- L'adossement au passif ;
- La recherche de la performance ;
- Le respect du cadre réglementaire ;
- La maîtrise des risques.

Par ailleurs, les entités du Groupe ont recours à la réassurance proportionnelle et non-proportionnelle, leur permettant d'optimiser leur gestion du capital notamment en :

- Diminuant considérablement leur exposition aux risques ;
- Allégeant leur besoin en capital ;
- Réduisant la volatilité des sinistres ;
- Réduisant la volatilité de leur fonds propres économiques (en transférant une partie de cette volatilité aux réassureurs).

La gestion des fonds propres repose également sur les travaux menés dans le cadre de l'ORSA, conduisant les entités et le Groupe MAF à une analyse de leur besoin en fonds propres sur l'horizon de planification de leur activité (5 ans).

E.1.2. Composition et évolution des fonds propres

Les fonds propres Solvabilité 2 se décomposent, conformément aux articles 82 à 92 de la Directive 2009/138/CE, en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article 75 de la directive Solvabilité 2) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propres et d'autre part des passifs subordonnés ;
- Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments autres que les fonds propres de base qui peuvent être appelés pour absorber des pertes (tels que la fraction non versée du capital social, les lettres de crédit et les garanties, tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance).

Le Groupe MAF ne possède ni passifs subordonnés ni fonds propres auxiliaires.

E.1.2.1. Composition des fonds propres

Les fonds propres sociaux du groupe MAF sont calculés à partir des fonds propres des entités participantes, en réalisant les principaux retraitements suivants :

- Elimination des comptes courants, de la réassurance interne et des commissions de courtage intragroupes ;
- Elimination des groupements de fait et des loyers payés au groupe ;
- Classement des résultats nets des filiales dans les fonds propres du groupe ;
- Elimination des titres de participation et ventilation des capitaux sociaux au niveau des filiales ;
- Elimination des opérations réciproques, notamment de versement de dividende.

Le montant des opérations intragroupes est faible au 31.12.2016.

Il convient de noter que les fonds propres du Groupe MAF sont essentiellement constitués des entités MAF Assurances et EUROMAF.

Les fonds propres sociaux du Groupe MAF sont composés :

- Du fonds d'établissement (incluant les droits d'entrée) ;
- Des fonds excédentaires, correspondant au résultat de l'exercice, aux autres réserves et aux écarts de conversion.

Quant aux fonds propres prudentiels, ils sont composés :

- Des fonds propres sociaux (après retraitement d'ESSOR et de M&S) ;
- De la réserve de réconciliation Solvabilité 2.

Ainsi, les fonds propres de base se décomposent comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2016 :

<i>en M€</i>	2015	2016	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Fonds d'établissement	7,8	8,1	0,3	4,0%
Fonds excédentaires	379,8	421,4	41,6	10,9%
<i>Dont autres réserves</i>	332,5	380,0	47,5	14,3%
<i>Dont écarts de conversion</i>	- 2,7	- 1,4	1,4	- 49,9%
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	50,0	42,7	- 7,3	- 14,6%
Fonds propres Solvabilité 1	387,6	429,5	41,9	10,8%
Retraitements	-	- 0,7	- 0,7	na
Réserve de réconciliation	556,2	567,1	10,9	2,0%
Déduction	-	-	-	na
Fonds propres de base Solvabilité 2	943,8	997,3	53,5	5,7%

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe MAF ne font l'objet d'aucune déduction. Leur montant s'élève à 997,3 M€ au 31.12.2016, soit une augmentation de 5,7% par rapport à 2015.

La variation des fonds excédentaires s'explique principalement par le résultat de l'année 2016.

La réserve de réconciliation évolue de 10,9 M€, entre le 31.12.2015 et le 31.12.2016, en raison principalement :

- De l'évolution à la hausse des provisions techniques économiques, y compris la marge pour risque ;
- De l'évolution à la hausse des plus-values latentes des actifs.

E.1.2.2. Fonds propres disponibles et éligibles

Les montants de fonds propres disponibles et éligibles du Groupe MAF répartis par niveau sont présentés dans le tableau ci-dessous au 31.12.2016 :

<i>en M€</i>	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base Solvabilité 2	997,3	997,3	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	997,3	997,3	-	-	-
Fonds propres éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	997,3	997,3	-	-	-
Fonds propres disponibles pour le calcul du minimum de capital requis	997,3	997,3	-	-	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis	997,3	997,3	-	-	-

La totalité des fonds propres détenus par le Groupe MAF sont classés en niveau 1 non restreint. Ainsi, les fonds propres disponibles sont équivalents aux fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de solvabilité requis.

E.1.3. Clauses et conditions attachées aux fonds propres

Aucune clause spécifique n'est attachée aux fonds propres du Groupe MAF.

Par ailleurs, aucune catégorie de fonds propres du Groupe MAF n'est soumise à des mesures transitoires.

E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)

E.2.1. Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

Le Groupe MAF évalue le capital de solvabilité requis (SCR) ainsi que le minimum de capital de solvabilité requis (MCR) à partir de la Formule Standard sans recours à des simplifications majeures. En particulier, le Groupe MAF n'utilise pas de paramètres propres pour le calcul du capital de solvabilité requis.

Le SCR Groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation :

- Calcul du SCR sur les comptes consolidés, selon les mêmes principes qu'au niveau solo ;
- Intégration de l'exigence en capital relative à l'entité brésilienne ESSOR, calculée sur la base des normes locales.

Le minimum de capital de solvabilité requis du Groupe MAF est évalué conformément à la Formule Standard à partir de la formule linéaire non-vie, appliquée aux primes émises nettes de réassurance et aux Best Estimate nets de réassurance. Le montant total du MCR est alors déterminé par combinaison entre la formule linéaire et un plafond ainsi qu'un plancher exprimés en pourcentage du capital de solvabilité requis.

E.2.2. Synthèse des montants du SCR et du MCR

Au 31.12.2016, le montant de SCR s'élève à 706,2 M€ et se décompose comme suit par sous-module de risques :

en M€	2016
SCR de souscription non-vie	711,3
SCR de souscription santé NSLT	2,6
SCR de marché	335,9
SCR de contrepartie	8,0
SCR de Base (avant diversification)	1 057,8
<i>Effet de diversification</i>	- 194,2
SCR de Base (après diversification) - BSCR	863,6
SCR opérationnel	75,5
Ajustement pour impôts différés	- 238,8
SCR ESSOR	5,9
SCR Consolidé	706,2

Le montant de SCR est légèrement en baisse par rapport à 2015. Cette évolution s'explique principalement par :

- Une baisse des composantes du SCR de Souscription non-vie ;
- Une hausse du SCR Marché suite à des mesures prises en matière d'allocation d'actifs ;
- Une hausse corrélative du bénéfice de diversification.

Le minimum de capital requis s'élève à 265,6 M€ au 31.12.2016 :

<i>en M€</i>	2016
MCR linéaire	265,6
MCR plafond	317,8
MCR plancher	176,5
MCR	265,6

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis au 31.12.2016 sont présentées en Annexe de ce rapport (cf. Etat S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement).

E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée »

Le Groupe MAF n'utilise pas le sous-module « risque sur action fondé sur la durée » dans le cadre du calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé

Le calcul du capital de solvabilité requis du Groupe MAF repose sur la Formule Standard et non sur un modèle interne.

E.5. *Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR*

Au 31.12.2016, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles s'élève à 141,2%.

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles s'élève à 375,5%.

Par ailleurs, aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

E.6. *Autres informations*

Aucune autre information relative à la gestion du capital au sein du Groupe MAF n'est à noter.

Annexes quantitatives

Groupe MAF.....	78
S.02.01.02 : Bilan	78
S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	80
S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays.....	83
S.23.01.22 : Fonds propres.....	85
S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard	87
S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe	89
MAF Assurances	90
S.02.01.02 : Bilan	90
S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	92
S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays.....	95
S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie.....	97
S.19.01.21 : Sinistres en non-vie.....	100
S.23.01.01 : Fonds propres.....	103
S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard	105
S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement	106
EUROMAF.....	108
S.02.01.02 : Bilan	108
S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	110
S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays.....	113
S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie.....	115
S.19.01.21 : Sinistres en non-vie.....	118
S.23.01.01 : Fonds propres.....	120
S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard	122
S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement	123
EUROMAF Ré	125
S.02.01.02 : Bilan	125
S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	127
S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays.....	130
S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie.....	132
S.19.01.21 : Sinistres en non-vie.....	135
S.23.01.01 : Fonds propres.....	137
S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard	139
S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement	140

Groupe MAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan

	Valeur Solvabilité II C0010
Actifs	
Goodwill	
Frais d'acquisition différés	
Immobilisations incorporelles	
Actifs d'impôts différés	
Excédent du régime de retraite	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	
Actions	
Actions – cotées	
Actions – non cotées	
Obligations	
Obligations d'État	
Obligations d'entreprise	
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	
Produits dérivés	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	
Autres investissements	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur police	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	
Non-vie hors santé	
Santé similaire à la non-vie	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	
Santé similaire à la vie	
Vie hors santé, UC et indexés	
Vie UC et indexés	
Dépôts auprès des cédantes	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Autres créances (hors assurance)	
Actions propres auto-détenues (directement)	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	
Total de l'actif	
R0010	
R0020	
R0030	0,0
R0040	0,0
R0050	0,0
R0060	21 200 000,0
R0070	3 319 779 933,5
R0080	322 457 296,2
R0090	15 205 226,4
R0100	170 883 458,5
R0110	170 883 458,5
R0120	0,0
R0130	1 303 200 577,2
R0140	276 488 773,3
R0150	930 614 410,1
R0160	96 097 393,8
R0170	0,0
R0180	1 224 981 310,1
R0190	0,0
R0200	162 605,4
R0210	282 889 459,7
R0220	0,0
R0230	3 635 976,0
R0240	0,0
R0250	3 635 976,0
R0260	0,0
R0270	450 788 011,8
R0280	450 788 011,8
R0290	450 788 011,8
R0300	0,0
R0310	0,0
R0320	0,0
R0330	0,0
R0340	0,0
R0350	1 947 277,5
R0360	208 942 940,8
R0370	47 158 202,1
R0380	8 791 389,0
R0390	0,0
R0400	0,0
R0410	198 440 251,4
R0420	5 034 719,5
R0500	4 265 718 701,6

	Valeur Solvabilité
	II
	C0010
Passifs	
Provisions techniques non-vie	R0510 2 894 122 954,7
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520 2 894 122 954,7
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530 0,0
Meilleure estimation	R0540 2 534 656 936,3
Marge de risque	R0550 359 466 018,3
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560 0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570 0,0
Meilleure estimation	R0580 0,0
Marge de risque	R0590 0,0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600 0,0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610 0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620 0,0
Meilleure estimation	R0630 0,0
Marge de risque	R0640 0,0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650 0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660 0,0
Meilleure estimation	R0670 0,0
Marge de risque	R0680 0,0
Provisions techniques UC et indexés	R0690 0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700 0,0
Meilleure estimation	R0710 0,0
Marge de risque	R0720 0,0
Autres provisions techniques	R0730 0,0
Passifs éventuels	R0740 0,0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750 373 518,6
Provisions pour retraite	R0760 83 000,0
Dépôts des réassureurs	R0770 1 574 181,2
Passifs d'impôts différés	R0780 238 792 726,5
Produits dérivés	R0790 0,0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800 3 053 641,1
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810 0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820 43 577 683,2
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830 33 135 977,8
Autres dettes (hors assurance)	R0840 33 988 899,0
Passifs subordonnés	R0850 0,0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860 0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870 0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880 19 729 038,6
Total du passif	R0900 3 268 431 620,7
Excédent d'actif sur passif	R1000 997 287 081,0

Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110			12 734,6				2 217 377,0	233 148 114,7	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								-581,6	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140			3 278,2				1 279 111,7	47 962 410,9	
Net	R0200			9 456,4				938 265,4	185 185 122,2	
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210			12 992,2				3 768 033,6	244 942 309,3	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								-581,6	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240			3 267,6				1 314 013,7	45 380 652,0	
Net	R0300			9 724,6				2 454 019,8	199 561 075,8	
Charge des sinistres										
Brut – Assurance directe	R0310							-19 080 122,3	178 471 159,5	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							51 156,1	-1 296 149,7	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340							-13 044 925,3	20 637 025,6	
Net	R0400							-5 984 040,9	156 537 984,3	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – Assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	135,2		354 993,2				3 417 580,0	33 533 104,9	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110	3 686 255,1		1 408 486,7					240 472 968,1
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			84 949,9					84 368,4
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130					3 119 978,8			3 119 978,8
Part des réassureurs	R0140			66 822,4					49 311 623,1
Net	R0200	3 686 255,1		1 426 614,2		3 119 978,8			194 365 692,2
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210	3 687 446,4		1 402 638,8					253 813 420,3
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			84 949,9					84 368,4
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230					3 080 872,8			3 080 872,8
Part des réassureurs	R0240			66 606,8					46 764 540,1
Net	R0300	3 687 446,4		1 420 981,9		3 080 872,8			210 214 121,3
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310	1 054 941,6		4 843 724,0					165 289 702,8
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			54 674,1					- 1 190 319,5
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330					3 190 385,7		2,7	3 190 388,4
Part des réassureurs	R0340			78 604,5					7 670 704,8
Net	R0400	1 054 941,6		4 819 793,6		3 190 385,7		2,7	159 619 066,9
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	1 263 261,4		166 707,8		780 838,6			39 516 621,1
Autres dépenses	R1200								7 638 692,1
Total des dépenses	R1300								47 155 313,2

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie						Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – Assurance directe	R0110	211 189 970,5					211 189 970,5	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	84 368,4					84 368,4	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	11 953,8					11 953,8	
Part des réassureurs	R0140	45 562 743,0					45 562 743,0	
Net	R0200	165 723 549,7					165 723 549,7	
Primes acquises								
Brut – Assurance directe	R0210	224 477 401,7					224 477 401,7	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	84 368,4					84 368,4	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	270,8					270,8	
Part des réassureurs	R0240	43 067 406,0					43 067 406,0	
Net	R0300	181 494 634,9					181 494 634,9	
Charge des sinistres								
Brut – Assurance directe	R0310	147 134 388,4					147 134 388,4	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	- 1 190 319,5					- 1 190 319,5	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	- 96 300,6					- 96 300,6	
Part des réassureurs	R0340	8 116 540,7					8 116 540,7	
Net	R0400	137 731 227,6					137 731 227,6	
Variation des autres provisions techniques								
Brut – Assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	30 813 645,8					30 813 645,8	
Autres dépenses	R1200						7 435 428,3	
Total des dépenses	R1300						38 249 074,1	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

Groupe MAF - Tableau S.23.01.22 : Fonds propres

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010 8 123 897,5	8 123 897,5			
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070 422 060 041,3	422 060 041,3			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130 567 103 142,2	567 103 142,2			
Passifs subordonnés	R0140				
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200				
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0230				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0240				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0250				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270				
Totals déductions	R0280				
Total fonds propres de base après déductions	R0290 997 287 081,0	997 287 081,0			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres d'autres secteurs financiers					
Réserve de réconciliation	R0410				
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
Total des fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440				
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupes	R0460				
Total	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)

Capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)

R0520	997 287 081,0	997 287 081,0			
R0530	997 287 081,0	997 287 081,0			
R0560	997 287 081,0	997 287 081,0			
R0570	997 287 081,0	997 287 081,0			
R0610	265 607 389,0				
R0650	375,5%				
R0660	997 287 081,0	997 287 081,0			
R0680	706 149 885,1				
R0690	141,2%				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Autres fonds propres non disponibles

Réserve de réconciliation avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	C0060	
R0700	997 287 081,0	
R0710		
R0720		
R0730	430 183 938,8	
R0740		
R0750		
R0760	567 103 142,2	
R0770		
R0780		
R0790		

Groupe MAF - Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
	C0110	C0080	C0090
Risque de marché	R0010 335 903 280,8		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020 7 975 319,3		
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040 2 569 211,2		
Risque de souscription en non-vie	R0050 711 312 923,6		
Diversification	R0060 -194 170 767,2		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100 863 589 967,7		

Calcul du capital de solvabilité requis

	C0100
Risque opérationnel	R0130 75 452 557,7
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150 -238 792 726,5
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200 700 249 798,9
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210
Capital de solvabilité requis	R0220 706 150 143,3
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450 4 - No adjustment
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
	C0110	C0080	C0090
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470		
	265 607 389,0		
Informations sur les autres entités			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530		
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540		
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550		
	5 900 344,4		
SCR global			
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560		
Capital de solvabilité requis	R0570		
	706 150 143,3		

Groupe MAF - Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	9695007IGQ675 ZA2BA87	1 — LEI	EUROMAF	2 — Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 — Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
BR	I1033	2 — Code spécifique	M & S BRAZIL PARTICIP. LTDA	5 — Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE		2 — Non mutuelle	
BR	I1034	2 — Code spécifique	ESSOR Participações Ltda	4 — Entreprise multibranches	Société anonyme	2 — Non mutuelle	SUSEP
FR	I1035	2 — Code spécifique	MAF CONSEIL	99 — Autre		2 — Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
DE	I1036	2 — Code spécifique	AIA	99 — Autre		2 — Non mutuelle	BAFIN
FR	I1037	2 — Code spécifique	SAS WAGRAM	11 — Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) no 2015/35		2 — Non mutuelle	
DE	I1038	2 — Code spécifique	AFB	99 — Autre		2 — Non mutuelle	BAFIN
BE	I1039	2 — Code spécifique	ACS	99 — Autre		2 — Non mutuelle	Banque nationale de Belgique
FR	I1040	2 — Code spécifique	SCI Malesherbes	11 — Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) no 2015/35		2 — Non mutuelle	
FR	9695004R2B7W RRBF1073	1 — LEI	Mutuelle des Architectes Français	2 — Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1 — Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
LU	222100KBNHE BPLQJ0322	1 — LEI	EUROMAF RE	3 — Entreprise de réassurance	Société anonyme	2 — Non mutuelle	Commissariat aux assurances

Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
80,0%	100,0%	80,0%		1 — Dominante		1 — Incluse dans le contrôle du groupe		1 — Première méthode: consolidation intégrale
51,0%	51,0%	51,0%		2 — Significative	51,0%	1 — Incluse dans le contrôle du groupe		8 — Déduction de la participation conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE
51,0%	51,0%	51,0%		2 — Significative	51,0%	1 — Incluse dans le contrôle du groupe		8 — Déduction de la participation conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE
100,0%	100,0%	100,0%		1 — Dominante		1 — Incluse dans le contrôle du groupe		1 — Première méthode: consolidation intégrale
100,0%	100,0%	100,0%		1 — Dominante		1 — Incluse dans le contrôle du groupe		1 — Première méthode: consolidation intégrale
100,0%	100,0%	100,0%		1 — Dominante		1 — Incluse dans le contrôle du groupe		1 — Première méthode: consolidation intégrale
100,0%	100,0%	100,0%		1 — Dominante		1 — Incluse dans le contrôle du groupe		1 — Première méthode: consolidation intégrale
100,0%	100,0%	100,0%		1 — Dominante		1 — Incluse dans le contrôle du groupe		1 — Première méthode: consolidation intégrale
100,0%	100,0%	100,0%		1 — Dominante	100,0%	1 — Incluse dans le contrôle du groupe		1 — Première méthode: consolidation intégrale
88,5%	100,0%	88,5%		1 — Dominante		1 — Incluse dans le contrôle du groupe		1 — Première méthode: consolidation intégrale

MAF Assurances - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2016

	Valeur Solvabilité 2	
	C0010	
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0,0
Actifs d'impôts différés	R0040	0,0
Excédent du régime de retraite	R0050	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	21 200 000,0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 989 666 463,8
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	317 763 677,1
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	129 001 501,2
Actions	R0100	166 875 181,9
Actions – cotées	R0110	166 875 181,9
Actions – non cotées	R0120	0,0
Obligations	R0130	1 059 449 466,2
Obligations d'État	R0140	234 913 548,4
Obligations d'entreprise	R0150	824 535 917,8
Titres structurés	R0160	0,0
Titres garantis	R0170	0,0
Organismes de placement collectif	R0180	1 085 705 796,8
Produits dérivés	R0190	0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	131 688,2
Autres investissements	R0210	230 739 152,4
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 594 526,0
Avances sur police	R0240	0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	3 594 526,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	415 629 845,9
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	415 629 845,9
Non-vie hors santé	R0290	415 629 845,9
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,0
Santé similaire à la vie	R0320	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,0
Vie UC et indexés	R0340	0,0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	195 335 730,8
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	32 790 113,1
Autres créances (hors assurance)	R0380	67 434 522,9
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	123 786 190,1
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 033 474,8
Total de l'actif	R0500	3 850 470 867,3

	Valeur Solvabilité 2
	C0010
Passifs	
Provisions techniques non-vie	R0510 2 557 595 612,3
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520 2 557 595 612,3
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530 -
Meilleure estimation	R0540 2 226 619 044,8
Marge de risque	R0550 330 976 567,5
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560 -
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570 -
Meilleure estimation	R0580 -
Marge de risque	R0590 -
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600 -
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610 -
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620 -
Meilleure estimation	R0630 -
Marge de risque	R0640 -
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650 -
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660 -
Meilleure estimation	R0670 -
Marge de risque	R0680 -
Provisions techniques UC et indexés	R0690 -
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700 -
Meilleure estimation	R0710 -
Marge de risque	R0720 -
Passifs éventuels	R0740 -
Provisions autres que les provisions techniques	R0750 372 321,6
Provisions pour retraite	R0760 71 500,0
Dépôts des réassureurs	R0770 1 363 202,9
Passifs d'impôts différés	R0780 242 482 717,8
Produits dérivés	R0790 -
Dettes envers des établissements de crédit	R0800 3 053 641,1
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810 -
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820 34 817 518,9
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830 28 437 213,1
Autres dettes (hors assurance)	R0840 28 875 433,5
Passifs subordonnés	R0850 -
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860 -
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870 -
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880 -
Total du passif	R0900 2 897 069 161,3
Excédent d'actif sur passif	R1000 953 401 706,0

MAF Assurances - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110			12 899,7				2 093 095,2	186 460 109,8	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								- 581,6	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140			3 485,3				1 326 478,3	39 831 703,2	
Net	R0200			9 414,3				766 616,9	146 627 825,0	
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210			13 151,7				3 665 835,6	197 797 821,0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								- 581,6	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240			3 485,3				1 368 108,3	37 245 281,2	
Net	R0300			9 666,3				2 297 727,3	160 551 958,2	
Charge des sinistres										
Brut – Assurance directe	R0310							- 16 435 211,5	144 860 169,9	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							51 156,1	- 1 296 149,7	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340							- 10 247 967,5	16 315 598,5	
Net	R0400							- 6 136 088,0	127 248 421,7	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – Assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550			396 901,1				3 982 851,9	27 921 650,7	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110	3 554 663,8		94 726,6				192 215 495,1	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			84 949,9				84 368,4	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130					11 953,8		11 953,8	
Part des réassureurs	R0140			71 044,9				41 232 711,8	
Net	R0200	3 554 663,8		108 631,5		11 953,8		151 079 105,5	
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210	3 555 197,2		99 600,6				205 131 606,0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			84 949,9				84 368,4	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230					270,8		270,8	
Part des réassureurs	R0240			71 044,9				38 687 919,8	
Net	R0300	3 555 197,2		113 505,6		270,8		166 528 325,4	
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310	1 023 450,5		85 554,6				129 533 963,5	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			54 674,1				- 1 190 319,5	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330					- 96 303,3	2,7	- 96 300,6	
Part des réassureurs	R0340			64 166,0				6 131 797,0	
Net	R0400	1 023 450,5		76 062,7		- 96 303,3	2,7	122 115 546,4	
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	1 755 439,9		13 468,8				34 070 312,4	
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

MAF Assurances - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – Assurance directe	R0110	192 215 495,1						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	84 368,4						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	11 953,8						
Part des réassureurs	R0140	41 232 711,8						
Net	R0200	151 079 105,5						
Primes acquises								
Brut – Assurance directe	R0210	205 131 606,0						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	84 368,4						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	270,8						
Part des réassureurs	R0240	38 687 919,8						
Net	R0300	166 528 325,4						
Charge des sinistres								
Brut – Assurance directe	R0310	129 533 963,5						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	- 1 190 319,5						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	- 96 300,6						
Part des réassureurs	R0340	6 131 797,0						
Net	R0400	122 115 546,4						
Variation des autres provisions techniques								
Brut – Assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	34 070 312,4						
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

MAF Assurances - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	99 794 750,81	2 123 703 294,48		3 120 999,52		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	31 927 900,80	383 701 945,08		-		
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	67 866 850,01	1 740 001 349,41		3 120 999,52		
Total meilleure estimation – brut	R0260	99 794 750,81	2 123 703 294,48		3 120 999,52		
Total meilleure estimation – net	R0270	67 866 850,01	1 740 001 349,41		3 120 999,52		
Marge de risque	R0280	10 769 298,94	319 087 939,40		1 119 329,12		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	110 564 049,75	2 442 791 233,88		4 240 328,64		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	31 927 900,80	383 701 945,08		-		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	78 636 148,95	2 059 089 288,81		4 240 328,64		

		Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					2 226 619 044,81
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					415 629 845,88
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					1 810 989 198,93
Total meilleure estimation – brut	R0260					2 226 619 044,81
Total meilleure estimation – net	R0270					1 810 989 198,93
Marge de risque	R0280					330 976 567,46
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					-
Meilleure estimation	R0300					-
Marge de risque	R0310					-
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					2 557 595 612,27
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					415 629 845,88
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					2 141 965 766,39

MAF Assurances - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie – au 31.12.2016

Total activités non-vie

		Année d'accident/année de souscription		Année de développement											
		Z0010	Année d'accident	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100													43 496 506,4	
	N-9	R0160	11 285 576,2	19 210 785,0	14 817 342,7	17 160 448,4	22 074 200,3	22 972 854,2	28 530 461,5	22 488 108,0	22 082 601,3	6 194 434,7			
	N-8	R0170	13 092 416,5	21 199 081,2	19 314 837,1	17 983 048,5	16 241 584,9	31 064 965,3	28 652 776,6	23 273 217,5	14 555 301,4				
	N-7	R0180	13 731 286,1	25 355 193,7	18 887 652,7	20 375 245,1	32 027 603,0	33 033 675,5	27 419 734,6	13 510 633,0					
	N-6	R0190	15 538 347,0	23 066 293,8	19 696 503,2	30 654 980,8	28 537 746,9	31 868 736,5	14 141 662,8						
	N-5	R0200	15 165 956,5	22 147 728,5	33 653 924,5	28 939 873,3	33 928 612,3	14 860 492,8							
	N-4	R0210	17 536 213,5	52 873 604,5	39 134 288,7	34 528 615,4	14 386 543,0								
	N-3	R0220	37 724 298,5	51 170 990,0	38 499 982,5	16 156 658,0									
	N-2	R0230	37 024 628,1	55 519 790,4	19 016 004,8										
	N-1	R0240	34 286 599,9	25 594 701,2											
	N	R0250	16 910 798,8												

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
	R0100	43 496 506,4
	R0160	6 194 434,7
	R0170	14 555 301,4
	R0180	13 510 633,0
	R0190	14 141 662,8
	R0200	14 860 492,8
	R0210	14 386 543,0
	R0220	16 156 658,0
	R0230	19 016 004,8
	R0240	25 594 701,2
	R0250	16 910 798,8
Total	R0260	198 823 736,9
		1 402 596 147,5

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	
Précédentes	R0100													
	N-9	R0160												
	N-8	R0170												
	N-7	R0180												
	N-6	R0190												
	N-5	R0200												
	N-4	R0210												
	N-3	R0220												
	N-2	R0230												
	N-1	R0240												
	N	R0250												
Total													R0250	2 226 619 044,8
													R0260	2 226 619 044,8

MAF Assurances - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2016

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	8 123 897,5	8 123 897,5		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070	369 543 375,6	369 543 375,6		
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	575 734 432,9	575 734 432,9		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	953 401 706,0	953 401 706,0		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

R0500

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis

R0510

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

R0540

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

R0550**Capital de solvabilité requis****R0580****Minimum de capital requis****R0600****Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis****R0620****Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis****R0640**

Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
953 401 706,0	953 401 706,0			
953 401 706,0	953 401 706,0			
953 401 706,0	953 401 706,0			
953 401 706,0	953 401 706,0			
589 271 413,4				
205 468 504,8				
161,8%				
464,0%				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif

R0700

Actions propres (détenues directement et indirectement)

R0710

Dividendes, distributions et charges prévisibles

R0720

Autres éléments de fonds propres de base

R0730

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

R0740**Réserve de réconciliation****R0760****Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

R0770

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

R0780**Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)****R0790**

C0060	
953 401 706,0	
377 667 273,1	
575 734 432,9	

MAF Assurances - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – au 31.12.2016

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications	
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	317 020 605,9		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	6 169 502,6		
Risque de souscription en vie	R0030	0,0		
Risque de souscription en santé	R0040	2 706,6		-
Risque de souscription en non-vie	R0050	617 958 870,9		-
Diversification	R0060	-176 196 127,0		-
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,0		-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	764 955 559,0		-
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	66 798 571,4		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-242 482 717,0		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	589 271 413,4		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,0		
Capital de solvabilité requis	R0220	589 271 413,4		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

MAF Assurances - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) –
 Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité
 d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010 205 468 504,8

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,0	9 414,3
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	67 866 850,0	766 616,9
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	1 740 001 349,4	146 627 825,0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	3 120 999,5	3 554 663,8
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,0	108 631,5
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,0	11 953,8
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0040
RésultatMCR _L	R0200

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	

EUROMAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2016

	Valeur Solvabilité 2	
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0,0
Actifs d'impôts différés	R0040	0,0
Excédent du régime de retraite	R0050	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0,0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	375 332 664,1
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0,0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,0
Actions	R0100	4 008 276,7
Actions – cotées	R0110	4 008 276,7
Actions – non cotées	R0120	0,0
Obligations	R0130	214 103 875,9
Obligations d'État	R0140	41 575 225,0
Obligations d'entreprise	R0150	172 528 650,9
Titres structurés	R0160	0,0
Titres garantis	R0170	0,0
Organismes de placement collectif	R0180	105 039 287,1
Produits dérivés	R0190	0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	30 917,2
Autres investissements	R0210	52 150 307,3
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	41 450,0
Avances sur police	R0240	0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	41 450,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	52 558 391,2
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	52 558 391,2
Non-vie hors santé	R0290	52 558 391,2
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,0
Santé similaire à la vie	R0320	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,0
Vie UC et indexés	R0340	0,0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	14 141 091,0
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	663 995,6
Autres créances (hors assurance)	R0380	27 210,8
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 825 482,2
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	3 913 244,7
Total de l'actif	R0500	450 503 529,7

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	314 126 677,0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	314 126 677,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	274 404 117,0
Marge de risque	R0550	39 722 559,9
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	-
Marge de risque	R0590	-
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	-
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	-
Marge de risque	R0680	-
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	853,0
Provisions pour retraite	R0760	10 844,0
Dépôts des réassureurs	R0770	210 978,3
Passifs d'impôts différés	R0780	8 312 692,9
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 265 292,3
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 706 066,0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 151 739,2
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	336 785 142,6
Excédent d'actif sur passif	R1000	113 718 387,1

EUROMAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110							153 014,2	49 709 090,9	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140							33 460,4	11 161 450,9	
Net	R0200							119 553,8	38 547 639,9	
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210							148 457,1	50 151 580,1	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240							33 460,4	11 159 159,9	
Net	R0300							114 996,7	38 992 420,2	
Charge des sinistres										
Brut – Assurance directe	R0310							-2 523 820,0	35 990 138,4	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340							-400 789,5	530 697,3	
Net	R0400							-2 123 030,5	35 459 441,1	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – Assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550							236 881,5	11 709 045,3	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110	179 357,0							50 041 462,0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								11 194 911,3
Net	R0200	179 357,0							38 846 550,7
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210	177 519,1							50 477 556,2
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								11 192 620,3
Net	R0300	177 519,1							39 284 935,9
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310	24 795,9							33 491 114,3
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								129 907,8
Net	R0400	24 795,9							33 361 206,5
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	14 499,0							11 960 425,7
Autres dépenses	R1200								501 071,1
Total des dépenses	R1300								12 461 496,8

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

EUROMAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut – Assurance directe	R0110	18 975 734,7	23 965 092,1	6 947 621,1			49 888 447,9
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140						
Net	R0200	18 975 734,7	23 965 092,1	6 947 621,1			49 888 447,9
Primes acquises							
Brut – Assurance directe	R0210	19 366 512,6	24 159 570,6	6 803 016,0			50 329 099,1
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240						
Net	R0300	19 366 512,6	24 159 570,6	6 803 016,0			50 329 099,1
Charge des sinistres							
Brut – Assurance directe	R0310	17 621 595,8	10 753 070,3	7 640 268,2			36 014 934,3
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340						
Net	R0400	17 621 595,8	10 753 070,3	7 640 268,2			36 014 934,3
Variation des autres provisions techniques							
Brut – Assurance directe	R0410						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500						
Dépenses engagées	R0550	1 829 528,8	7 910 831,6	1 983 183,8			11 723 544,2
Autres dépenses	R1200						488 646,0
Total des dépenses	R1300						12 212 190,2

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400								
			C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900								
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								

EUROMAF - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	4 289,8	3 032 780,5		- 28 755,1		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	6 016,3	1 733 720,1				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	- 1 726,5	1 299 060,3		- 28 755,1		
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	4 957 603,7	266 352 519,9		85 678,4		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		50 818 654,8				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	4 957 603,7	215 533 865,1		85 678,4		
Total meilleure estimation – brut	R0260	4 961 893,5	269 385 300,3		56 923,2		
Total meilleure estimation – net	R0270	4 955 877,2	216 832 925,4		56 923,2		
Marge de risque	R0280	718 043,5	38 973 830,7		30 685,7		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	5 679 937,0	308 359 131,0		87 608,9		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	6 016,3	52 552 374,9				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	5 673 920,7	255 806 756,1		87 608,9		

		Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					3 008 315,1
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					1 739 736,5
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					1 268 578,7
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					271 395 801,9
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					50 818 654,8
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					220 577 147,2
Total meilleure estimation – brut	R0260					274 404 117,0
Total meilleure estimation – net	R0270					221 845 725,8
Marge de risque	R0280					39 722 559,9
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					314 126 677,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					52 558 391,2
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					261 568 285,7

EUROMAF - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie au 31.12.2016

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0010	Année d'accident
--------------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
		Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8			9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180	
Précédentes	R0100	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 658 413,0	R0100	1 658 413,0	
	N-9	R0160	1 226 293,5	2 945 633,7	2 586 229,5	3 319 066,8	3 058 998,7	1 381 727,6	2 490 911,7	3 202 720,4	-34 938,8	808 869,3	R0160	808 869,3	20 985 512,3
	N-8	R0170	1 831 771,3	2 583 111,6	4 724 896,8	3 141 798,3	3 697 703,2	2 698 498,4	1 835 060,8	1 820 344,7	1 463 463,6		R0170	1 463 463,6	23 796 648,6
	N-7	R0180	1 996 590,6	5 471 975,1	3 672 762,2	3 536 264,7	3 689 168,0	5 020 375,8	2 716 554,9	852 406,2			R0180	852 406,2	26 956 097,5
	N-6	R0190	2 582 986,5	4 791 961,0	3 615 988,2	5 791 933,3	2 586 848,5	2 545 215,8	1 321 438,3				R0190	1 321 438,3	23 236 371,6
	N-5	R0200	3 331 385,6	5 979 750,7	5 293 893,3	4 399 525,0	4 046 181,4	1 656 015,4					R0200	1 656 015,4	24 706 751,4
	N-4	R0210	2 926 904,9	6 933 230,7	5 971 959,7	3 962 278,8	1 596 782,3						R0210	1 596 782,3	21 391 156,2
	N-3	R0220	2 874 996,4	7 423 022,3	4 790 614,8	1 726 441,8							R0220	1 726 441,8	16 815 075,3
	N-2	R0230	4 700 366,2	7 544 390,8	1 794 642,0								R0230	1 794 642,0	14 039 399,0
	N-1	R0240	6 575 836,0	3 374 886,1									R0240	3 374 886,1	9 950 722,1
	N	R0250	1 180 270,9										R0250	1 180 270,9	1 180 270,9
	Total	R0260											R0260	17 433 628,8	184 716 417,9

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	C0360	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100												R0100	
N-9	R0160												R0160	
N-8	R0170												R0170	
N-7	R0180												R0180	
N-6	R0190												R0190	
N-5	R0200												R0200	
N-4	R0210												R0210	
N-3	R0220												R0220	
N-2	R0230												R0230	
N-1	R0240												R0240	
N	R0250												R0250	271 395 801,9
Total													R0260	271 395 801,9

EUROMAF - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2016

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	21 250 000,0	21 250 000,0		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	59 731 000,0	59 731 000,0		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070	11 816 492,9	11 816 492,9		
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	20 920 891,2	20 920 891,2		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	113 718 384,1	113 718 384,1		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la Directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la Directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis

Minimum de capital requis

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0500	113 718 384,1	113 718 384,1			
R0510	113 718 384,1	113 718 384,1			
R0540	113 718 384,1	113 718 384,1			
R0550	113 718 384,1	113 718 384,1			
R0580	90 845 441,8				
R0600	27 876 621,0				
R0620	125,2%				
R0640	407,9%				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	C0060
R0700	113 718 384,1
R0710	
R0720	
R0730	92 797 492,9
R0740	
R0760	20 920 891,2
R0770	
R0780	
R0790	

EUROMAF - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – en euros au 31.12.2016

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	23 145 109,4		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	905 562,7		
Risque de souscription en vie	R0030	0,0		
Risque de souscription en santé	R0040	0,0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	81 848 792,6		
Diversification	R0060	-14 973 453,6		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	90 926 011,1		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	8 232 123,5		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-8 312 692,9		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la Directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	90 845 441,8		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,0		
Capital de solvabilité requis	R0220	90 845 441,8		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

**EUROMAF - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) –
Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité
d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010
RésultatMCR _{NL}	27 876 621,0
R0010	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	4 955 877,2	119 553,8
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	216 832 925,4	38 547 639,9
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	56 923,2	179 357,0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0040
RésultatMCR _L	R0200

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	

EUROMAF Ré - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2016

	Valeur Solvabilité 2	
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0,0
Actifs d'impôts différés	R0040	0,0
Excédent du régime de retraite	R0050	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0,0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	62 955 618,4
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0,0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,0
Actions	R0100	0,0
Actions – cotées	R0110	0,0
Actions – non cotées	R0120	0,0
Obligations	R0130	29 647 235,1
Obligations d'État	R0140	0,0
Obligations d'entreprise	R0150	29 647 235,1
Titres structurés	R0160	0,0
Titres garantis	R0170	0,0
Organismes de placement collectif	R0180	33 308 383,3
Produits dérivés	R0190	0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0,0
Autres investissements	R0210	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,0
Avances sur police	R0240	0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	156 637,2
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	156 637,2
Non-vie hors santé	R0290	156 637,2
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,0
Santé similaire à la vie	R0320	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,0
Vie UC et indexés	R0340	0,0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	7 455 982,2
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	488 704,4
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	24 928,0
Autres créances (hors assurance)	R0380	774,3
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 505 075,4
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,0
Total de l'actif	R0500	74 587 720,0

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	38 334 925,5
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	32 378 249,2
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,0
Meilleure estimation	R0540	27 820 240,9
Marge de risque	R0550	4 558 008,3
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	5 956 676,3
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,0
Meilleure estimation	R0580	5 069 020,5
Marge de risque	R0590	887 655,8
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,0
Meilleure estimation	R0630	0,0
Marge de risque	R0640	0,0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,0
Meilleure estimation	R0670	0,0
Marge de risque	R0680	0,0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,0
Meilleure estimation	R0710	0,0
Marge de risque	R0720	0,0
Passifs éventuels	R0740	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,0
Provisions pour retraite	R0760	0,0
Dépôts des réassureurs	R0770	0,0
Passifs d'impôts différés	R0780	8 902 373,4
Produits dérivés	R0790	0,0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 744 698,7
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0,0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	23 575,7
Passifs subordonnés	R0850	0,0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	17 807,6
Total du passif	R0900	49 023 380,9
Excédent d'actif sur passif	R1000	25 564 339,1

EUROMAF Ré - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		1 326 693,9						- 693,2	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140								152,8	
Net	R0200		1 326 693,9						- 846,0	
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		1 326 693,9						- 693,2	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240								152,8	
Net	R0300		1 326 693,9						- 846,0	
Charge des sinistres										
Brut – Assurance directe	R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		1 507 212,6						- 1 134 742,8	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340								- 35 624,2	
Net	R0400		1 507 212,6						- 1 099 118,7	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – Assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		- 256 308,0							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500		- 256 308,0							
Dépenses engagées	R0550		213 852,5						- 48,4	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								1 326 000,7
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130					3 114 208,8			3 114 208,8
Part des réassureurs	R0140					21,0			173,8
Net	R0200					3 114 187,8			4 440 035,7
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								1 326 000,7
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230					3 075 033,3			3 075 033,3
Part des réassureurs	R0240					21,0			173,8
Net	R0300					3 075 012,3			4 400 860,2
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								372 469,8
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330					870 480,6			870 480,6
Part des réassureurs	R0340					- 163 543,8			- 199 168,0
Net	R0400					1 034 024,4			1 442 118,4
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								- 256 308,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								- 256 308,0
Dépenses engagées	R0550					126 765,7			340 569,8
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								340 569,8

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

EUROMAF Ré - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010			FR	ES	BE			
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – Assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		1 327 808,4	- 1 807,6				1 326 000,7
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		3 114 208,8					3 114 208,8
Part des réassureurs	R0140		173,8					173,8
Net	R0200		4 441 843,4	- 1 807,6				4 440 035,7
Primes acquises								
Brut – Assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		1 327 808,4	- 1 807,6				1 326 000,7
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		3 075 033,3					3 075 033,3
Part des réassureurs	R0240		173,8					173,8
Net	R0300		4 402 667,9	- 1 807,6				4 400 860,2
Charge des sinistres								
Brut – Assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		1 322 942,7	- 890 458,2	- 60 014,8			372 469,8
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		870 480,6					870 480,6
Part des réassureurs	R0340		- 187 165,0		- 12 003,0			- 199 168,0
Net	R0400		2 380 588,3	- 890 458,2	- 48 011,8			1 442 118,4
Variation des autres provisions techniques								
Brut – Assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		- 256 308,0					- 256 308,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500		- 256 308,0					- 256 308,0
Dépenses engagées	R0550		340 789,2	- 219,4				340 569,8
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							340 569,8

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400								
			C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900								
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								

EUROMAF Ré - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060		153 298,2				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		153 298,2				
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160		4 915 722,4				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		4 915 722,4				
Total meilleure estimation – brut	R0260		5 069 020,5				
Total meilleure estimation – net	R0270		5 069 020,5				
Marge de risque	R0280		887 655,8				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320		5 956 676,3				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340		5 956 676,3				

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160		11 052 274,4				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		152 184,8				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		10 900 089,6				
Total meilleure estimation – brut	R0260		11 052 274,4				
Total meilleure estimation – net	R0270		10 900 089,6				
Marge de risque	R0280		1 549 965,1				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320		12 602 239,4				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330		152 184,8				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340		12 450 054,6				

		Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060		- 1 166 476,9			- 1 013 178,7
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		- 1 166 476,9			- 1 013 178,7
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160		17 934 443,4			33 902 440,1
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		4 452,4			156 637,2
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		17 929 991,0			33 745 802,9
Total meilleure estimation – brut	R0260		16 767 966,5			32 889 261,4
Total meilleure estimation – net	R0270		16 763 514,1			32 732 624,2
Marge de risque	R0280		3 008 043,3			5 445 664,1
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320		19 776 009,8			38 334 925,5
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330		4 452,4			156 637,2
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340		19 771 557,4			38 178 288,3

EUROMAF Ré - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie au 31.12.2016

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0010	Année de souscription
--------------	-----------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0170
Précédentes	R0100	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 939 489,2	R0100	1 939 489,2	15 778 355,4
	N-9	R0160	168 835,8	562 234,8	499 820,8	517 163,5	437 221,5	309 594,5	313 509,4	330 364,3	194 216,1	155 370,2	R0160	155 370,2	3 488 330,7
	N-8	R0170	228 987,6	535 294,0	571 132,7	526 067,9	354 587,2	606 559,0	-82 365,0	188 875,3	382 880,8		R0170	382 880,8	3 312 019,5
	N-7	R0180	201 480,0	605 597,7	575 980,9	442 572,3	512 252,0	0,0	384 131,0	432 006,8			R0180	432 006,8	3 154 020,6
	N-6	R0190	192 737,5	494 418,6	487 498,1	630 761,8	2 259 392,5	393 517,2	239 051,4				R0190	239 051,4	4 697 377,0
	N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	331 730,6	0,0					R0200	0,0	331 730,6
	N-4	R0210	0,0	0,0	0,0	51 424,3	535,9						R0210	535,9	51 960,2
	N-3	R0220	-5 164 303,4	-808 201,6	0,0	0,0							R0220	0,0	-5 972 505,0
	N-2	R0230	1 540 020,8	16 982,7	0,0								R0230	0,0	1 557 003,5
	N-1	R0240	1 542 851,2	68 514,9									R0240	68 514,9	1 611 366,1
	N	R0250	1 629 021,8										R0250	1 629 021,8	1 629 021,8
	Total	R0260											R0260	4 846 870,8	29 638 680,4

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	C0360	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100											10 544 204,3	R0100	10 289 937,0
N-9	R0160										2 176 428,3		R0160	2 133 124,9
N-8	R0170									2 638 177,2			R0170	2 583 486,5
N-7	R0180							3 515 812,0					R0180	3 440 426,6
N-6	R0190							3 131 886,0					R0190	3 076 906,2
N-5	R0200						1 215 883,3						R0200	1 177 530,9
N-4	R0210					779 400,5							R0210	754 816,0
N-3	R0220				962 221,2								R0220	931 870,1
N-2	R0230			1 329 072,3									R0230	1 287 149,6
N-1	R0240		1 034 199,7										R0240	1 001 578,1
N	R0250	7 053 470,5											R0250	6 993 233,9
												Total	R0260	33 670 059,7

EUROMAF Ré - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2016

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	4 000 000,0	4 000 000,0		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	21 564 339,1	21 564 339,1		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	25 564 339,1	25 564 339,1		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la Directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la Directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la Directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis**Minimum de capital requis**

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0500	25 564 339,1	25 564 339,1			
R0510	25 564 339,1	25 564 339,1			
R0540	25 564 339,1	25 564 339,1			
R0550	25 564 339,1	25 564 339,1			
R0580	13 960 777,8				
R0600	5 512 689,4				
R0620	183,1%				
R0640	463,7%				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	C0060
R0700	25 564 339,1
R0710	
R0720	
R0730	4 000 000,0
R0740	
R0760	21 564 339,1
R0770	
R0780	23 396 858,7
R0790	23 396 858,7

EUROMAF Ré - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – en euros au 31.12.2016

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	4 376 249,9		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 598 572,5		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040	2 569 211,2		
Risque de souscription en non-vie	R0050	15 860 465,3		
Diversification	R0060	-5 666 992,3		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	18 737 506,6		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	986 677,8		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-5 763 406,7		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la Directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	13 960 777,8		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	13 960 777,8		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

**EUROMAF Ré - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) –
Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité
d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010 5 512 689,4

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	5 069 020,5	1 326 694,0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	10 900 089,6	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	16 763 514,1	3 114 187,7
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0040
RésultatMCR _L	R0200

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	5 512 689,4
Capital de solvabilité requis	R0310	13 960 777,8
Plafond du MCR	R0320	6 282 350,0
Plancher du MCR	R0330	3 490 194,4
MCR combiné	R0340	5 512 689,4
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 600 000,0
		C0070
Minimum capital requis	R0400	5 512 689,4